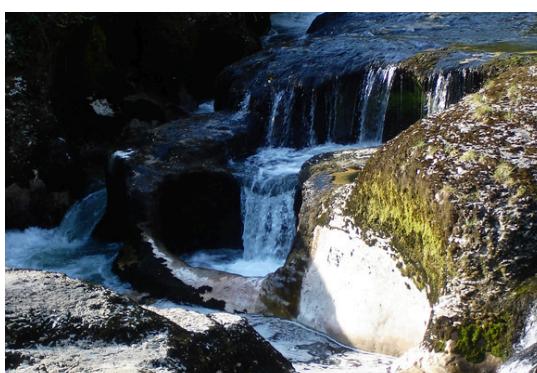




**TERRE  
VALSE  
RHÔNE**  
**L'INTERCO**



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

# ÉDITO DU PRÉSIDENT



**Cher(e)s élu(e)s,  
Cher(e)s lecteur(rices)s,**

À travers ce rapport d'activité, Terre Valserhône l'Interco retrace les actions les plus marquantes menées par la communauté de communes au cours de l'année 2024.

Cette mise en lumière permet de mesurer la volonté des élus communautaires de garantir à tous les habitants du territoire un cadre de vie et de travail agréable, propice à l'épanouissement de chacun.

Notre collectivité poursuit, en effet, avec constance et détermination, son engagement au profit du développement de notre territoire afin de le rendre toujours plus vertueux tant sur le plan économique qu'environnemental.

Accessibilité du territoire, développement des mobilités, accès aux services et aux équipements mais aussi attractivité et sécurité, sont les enjeux et les défis que vos élus communautaires s'attachent à relever.

Parmi les temps forts de l'année, je tiens tout particulièrement à revenir sur l'inauguration du Pôle santé Terre Valserhône.

Ce nouvel espace est une réponse à un besoin réel, croissant et attendu de la population.

La spécialité dentaire est déjà très active et opérationnelle et dans les mois à venir, d'autres spécialités viendront compléter cette offre.

Je souhaite également souligner l'ouverture de la matériaudhèque Cerestia, première structure de ce type implantée dans le département de l'Ain.

Elle vient renforcer l'action des services de la communauté de communes en matière d'économie circulaire et de transition écologique.

Une évolution majeure dans les compétences de la communauté de communes s'est illustrée cette année.

Il s'agit du transfert de la compétence d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) au Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF).

Ce positionnement politique a pour vocation de renforcer le rôle stratégique du Pôle métropolitain dans l'aménagement du territoire pour la construction d'une vision plus efficiente.

L'année 2024 a également été marquée par une réorganisation interne des services de l'interco.

Dans un objectif d'améliorer l'efficacité et la transversalité de l'action publique locale, cette réorganisation a permis de rationaliser et de mieux coordonner les services.

Cette dynamique s'est accompagnée de l'arrivée d'une nouvelle directrice générale des services, madame Soraya BENSALEM, dont la mission première a été de conduire ce changement et de piloter les équipes.

Ces avancées structurelles traduisent l'engagement continu, de l'équipe communautaire, à anticiper, construire et accompagner les évolutions de notre territoire au service de tous.

Avant de vous laisser prendre connaissance de ce rapport d'activité, je tiens à renouveler mes remerciements à mes collègues élus pour leur implication et leur confiance ainsi qu'à tous les agents de la structure pour leur dévouement et leur sens de l'intérêt général au service de chacun.

“ ”



**Patrick PERRÉARD**  
Président

# TERRE VALSERHÔNE INTERCO

## 02 ÉDITO DU PRÉSIDENT

## 03 SOMMAIRE

## 04 UN TERRITOIRE - UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

- 5 - Le territoire
- 6 - Fonctionnement de l'intercommunalité
- 10 - Organisation des services
- 11 - Communication

## 12 UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

- 13 - Développement économique
- 15 - Fonciers
- 17 - Aménagement du territoire
- 21 - Petites villes de demain - Opération de revitalisation du territoire
- 22 - Habitat
- 24 - Développement touristique
- 28 - Infrastructures et équipements

## 29 UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE LA POPULATION

- 30 - Pôle seniors et santé - CLIC
- 32 - Police municipale intercommunale
- 33 - Eau et assainissement
- 35 - Maison de l'emploi, de l'économie et de la formation
- 37 - Accueil des gens du voyage
- 37 - Fourrière animale

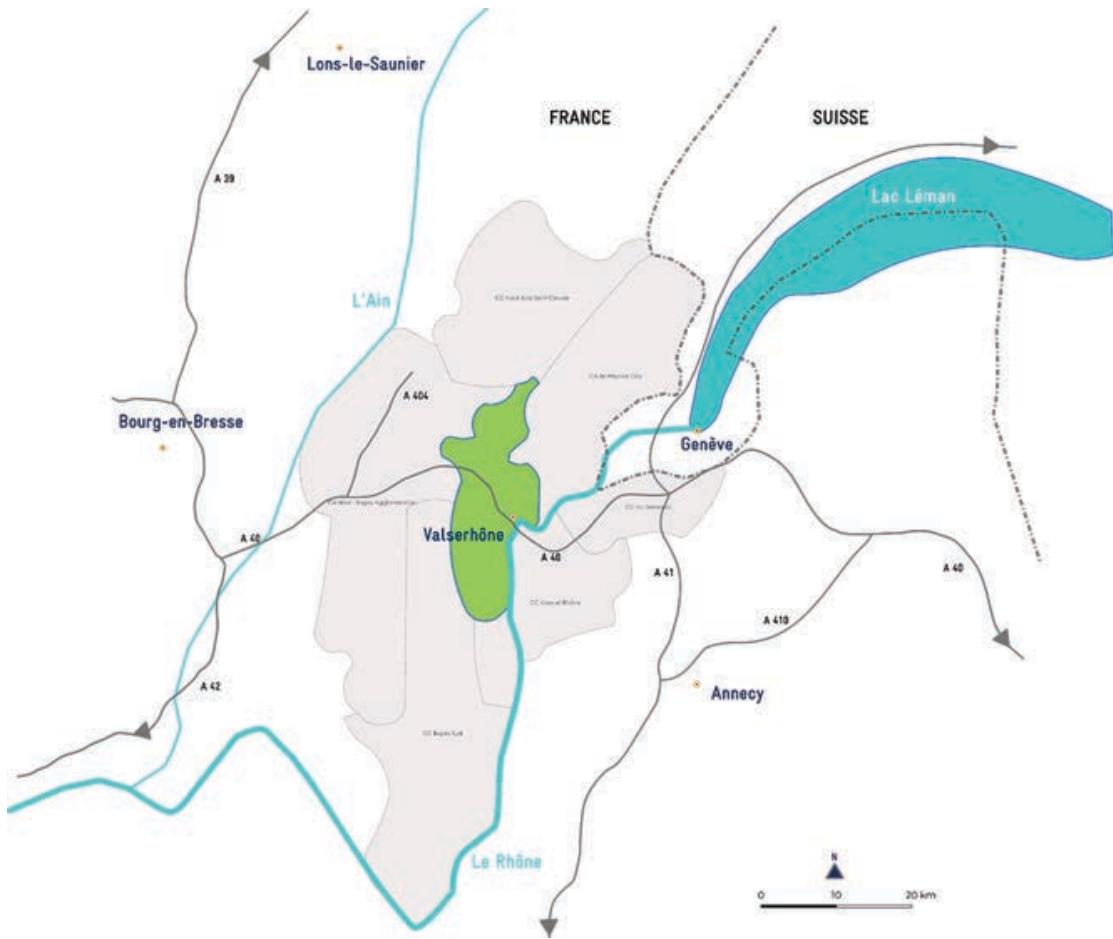
## 38 UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE - UN BUDGET MAÎTRISÉ

- 39 - Environnement
- 44 - Déchets ménagers
- 46 - Finances

# UN TERRITOIRE UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



# LE TERRITOIRE



12  
COMMUNES

225,8 KM<sup>2</sup>

21 796  
HABITANTS  
(INSEE 2021\*)

6 854  
EMPLOIS  
(INSEE 2021\*)

Située dans le département de l'Ain, à la frontière de la Haute-Savoie et à proximité de la ville de Genève, Terre Valserhône l'Interco comprend 12 communes pour une population d'environ 22 000 habitants.

Bordé par les montagnes du Jura et à la confluence du Rhône et de la Valserine, le territoire Terre Valserhône est doté de nombreux atouts : infrastructures utiles au quotidien, nombreuses activités outdoor, facilité d'accès avec une gare TGV et une sortie d'autoroute...

\*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCL-240100891>

Population municipale 2024

# FONCTIONNEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ



**37**  
CONSEILLERS  
COMMUNAUTAIRES



**20**  
MEMBRES  
DU BUREAU



**8**  
VICE-  
PRÉSIDENTS



**2** CONSEILLERS  
COMMUNAUTAIRES  
DÉLÉGUÉS

## Le conseil communautaire au 31 décembre 2024 se compose :

**BILLIAT** : Jean-Marc BEAUQUIS – Antoine MUNOZ | **CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON – Gilles FAVRE | **CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT – Lucie JOUHAUD | **CONFORT** : Daniel BRIQUE – Raphaël CASTIGLIA | **GIRON** : Florian MOINE | **INJOUX-GÉNISSIAT** : Joël PRUDHOMME – Denis MOSSAZ – Patricia VERDET – Sophie SELLIER | **MONTANGES** : Christophe MARQUET | **PLAGNE** : Philippe DINOCHEAU | **SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET – Pierre CHARPY | **SURJOUX-LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT | **VALSERHÔNE** : Patrick PERRÉARD – Régis PETIT – Isabelle DE OLIVEIRA – Catherine BRUN – Jean-Pierre FILLION – Katia DATTERO – Gilles ZAMMIT – Benjamin VIBERT – Sandra LAURENT-SEGUI – Christiane RIGUTTO – Sebahat BULUT – Marie-Françoise GONNET – Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU – Annick DUCROZET – Sacha KOSANOVIC – Anthony GENNARO – Marielle BERGERET | **VILLES** : Guy SUSINI

**8**  
RÉUNIONS  
DE CONSEILS  
–  
**148**  
DÉLIBÉRATION

## Le bureau communautaire au 31 décembre 2024 se compose :

**BILLIAT** : Jean-Marc BEAUQUIS | **CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON | **CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT | **CONFORT** : Daniel BRIQUE | **GIRON** : Florian MOINE | **INJOUX-GÉNISSIAT** : Denis MOSSAZ – Joël PRUDHOMME | **MONTANGES** : Christophe MARQUET | **PLAGNE** : Philippe DINOCHEAU | **SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET | **SURJOUX-LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT | **VALSERHÔNE** : Patrick PERRÉARD – Régis PETIT – Catherine BRUN – Serge RONZON – Isabelle DE OLIVEIRA – Jean-Pierre FILLION – Benjamin VIBERT – Marie-Françoise GONNET | **VILLES** : Guy SUSINI

**6**  
RÉUNIONS  
DE BUREAUX  
–  
**46**  
DÉCISIONS

## Les vice-président(e)s sont au nombre de 8 :

Régis PETIT – Jean-Pierre FILLION – Serge RONZON – Gilles THOMASSET – Isabelle DE OLIVEIRA – Catherine BRUN – Joël PRUDHOMME – Frédéric MALFAIT

## 2 commissions thématiques sont aussi présidées par 2 conseillers communautaires délégués :

Philippe DINOCHEAU et Benjamin VIBERT

### Mouvements :

- Frédérique ODEZENNE de Valserhône a démissionné le 7 janvier 2024, remplacée par Marielle BERGERET.
- Jean BORNARD de Chanay a démissionné le 19 février 2024, remplacé par Robert CHAPUIS.
- Robert CHAPUIS de Chanay a démissionné le 23 février 2024, remplacé par Lucie JOUHAUD.
- Françoise DUCRET de Valserhône a démissionné le 17 juin 2024, remplacée par Wafa CHAABI.
- Christophe MAYET de Valserhône a démissionné le 29 septembre 2024, remplacé par Gilles ZAMMIT.
- Wafa CHAABI de Valserhône a démissionné le 02 septembre 2024, remplacée par Odette DUPIN.
- Odette DUPIN de Valserhône a démissionné le 30 septembre 2024, remplacée par Katia DATTERO.

# FONCTIONNEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ



**Patrick PERRÉARD**

Président

**1  
PRÉSIDENT**

**8  
VICE-PRÉSIDENTS**



**Régis PETIT**

Vice-président

Relations transfrontalières



**Jean-Pierre FILLION**

Vice-président

Tourisme

Président de l'Office de Tourisme



**Serge RONZON**

Vice-président

Transition énergétique -  
environnement

Président de la régie des eaux



**Gilles THOMASSET**

Vice-président

Aménagement du territoire  
& transition énergétique

Environnement



**Frédéric MALFAIT**

Vice-président

Santé - Centre Local d'Information  
et de Coordination (CLIC)



**Isabelle DE OLIVEIRA**

Vice-présidente

Emploi - Formation - Ressources  
humaines



**Catherine BRUN**

Vice-présidente

Développement économique -  
Finances



**Joël PRUDHOMME**

Vice-président

Équipements communautaires



**Philippe DINOCHEAU**

Conseiller communautaire  
délégué  
Habitat



**Benjamin VIBERT**

Conseiller communautaire  
délégué  
Nouvelles mobilités

# FONCTIONNEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

## Commissions thématiques et leur composition

Le Président est membre de droit de l'ensemble des commissions.

### RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES : Pôle métropolitain du Genevois français **PETIT Régis, Vice-président**

THOMASSET Gilles (Saint-Germain-de-Joux)  
BRUN Catherine (Valserhône)  
RONZON Serge (Valserhône)  
VIBERT Benjamin (Valserhône)

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - PLUi **THOMASSET Gilles, Vice-président**

BEAUQUIS Jean-Marc (Billiat)  
MUNOZ Antoine (Billiat)  
FALABRÈGUE Yoann (Champfromier)  
VIALON Jacques (Champfromier)  
LE CARFF Cécile (Chanay)  
ROUX Claude (Chanay)  
BRIQUE Daniel (Confort)  
CASTIGLIA Raphél (Confort)  
DASSIN SHAW Danièle (Giron)  
MOINE Florian (Giron)  
CARREZ Laurent (Injoux-Génissiat)  
MOSSAZ Denis (Injoux-Génissiat)  
EVRARD Pierre (Montanges)  
MARQUET Christophe (Montanges)  
DINOCHEAU Philippe (Plagne)  
ELOY Raymond (Plagne)  
CHARPY Pierre (Saint-Germain-de-Joux)  
MALFAIT Frédéric (Surjoux-Lhopital)  
VITTOZ Christian (Surjoux-Lhopital)  
DUCROZET Annick (Valserhône)  
PETIT Régis (Valserhône)  
BEL Frédéric (Villes)  
FAVRE David (Villes)

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - SCOT **THOMASSET Gilles, Vice-président**

MUNOZ Antoine (Billiat)  
VIALON Jacques (Champfromier)  
JEAMBENOIT Elisabeth (Chanay)  
BRIQUE Daniel (Confort)  
MOINE Florian (Giron)  
MOSSAZ Denis (Injoux-Génissiat)  
MARQUET Christophe (Montanges)  
DINOCHEAU Philippe (Plagne)  
MALFAIT Frédéric (Surjoux-Lhopital)  
PETIT Régis (Valserhône)  
SUSINI Guy (Villes)

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT & NOUVELLES MOBILITÉS

**DINOCHEAU Philippe, conseiller communautaire délégué**  
**VIBERT Benjamin, conseiller communautaire délégué**  
FALABRÈGUE Yoann (Champfromier)  
MOSSAZ Denis (Injoux-Génissiat)  
THOMASSET Gilles (Saint-Germain-de-Joux)  
BERGERET Marielle (Valserhône)  
DUCROZET Annick (Valserhône)  
GENNARO Anthony (Valserhône)  
POUGHEON André (Valserhône)

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - ÉNERGIES RENOUVELABLES

**RONZON Serge, Vice-président**  
JEAMBENOIT Elisabeth (Chanay)  
JOUHAUD Lucie (Chanay)  
MOINE Florian (Giron)  
SURO CHEVRET Typhaine (Giron)  
MOSSAZ Denis (Injoux-Génissiat)  
THOMASSET Gilles (Saint-Germain-de-Joux)  
VITTOZ Christian (Surjoux-Lhopital)  
GENNARO Anthony (Valserhône)  
KOSANOVIC Sacha (Valserhône)  
PERRIN-CAILLE Hervé (Valserhône)  
VIBERT Benjamin (Valserhône)  
FAVRE David (Villes)  
SUSINI Guy (Villes)

### BIODIVERSITÉ - GEMAPI dont gestion des zones humides / agriculture / forêts

#### **THOMASSET Gilles, Vice-président**

VIALON Jacques (Champfromier)  
MALFAIT Frédéric (Surjoux-Lhopital)  
VITTOZ Christian (Surjoux-Lhopital)  
RONZON Serge (Valserhône)  
VIBERT Benjamin (Valserhône)  
FAVRE David (Villes)

# FONCTIONNEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

## Commissions thématiques et leur composition

### SANTÉ / CLIC

**MALFAIT Frédéric, Vice-président**

VIALON Jacques (Champfromier)  
DASSIN SHAW Danièle (Giron)  
SELLIER Sophie (Injoux-Génissiat)  
VERDET Patricia (Injoux-Génissiat)  
PAZYNIAK Josette (Surjoux-Lhopital)  
BRUN Catherine (Valserhône)  
DUPIN Odette (Valserhône)  
RIGUTTO Christiane (Valserhône)

### FINANCES

**BRUN Catherine, Vice-présidente**

MOINE Florian (Giron)  
MOSSAZ Denis (Injoux-Génissiat)  
PRUDHOMME Joël (Injoux-Génissiat)  
MARQUET Christophe (Montanges)  
CHARPY Pierre (Saint-Germain-de-Joux)  
THOMASSET Gilles (Saint-Germain-de-Joux)  
BULUT Sebahat (Valserhône)  
DE OLIVEIRA Isabelle (Valserhône)  
FILLION Jean-Pierre (Valserhône)  
PETIT Régis (Valserhône)  
RONZON Serge (Valserhône)  
FAVRE David (Villes)

### EMPLOI, ÉCONOMIE, FORMATION

**Fonctionnement de la MEEF / France Services**

**DE OLIVEIRA Isabelle, Vice-présidente**

JOUHAUD Lucie (Chanay)  
SELLIER Sophie (Injoux-Génissiat)  
BRUN Catherine (Valserhône)  
BULUT Sebahat (Valserhône)  
GONNET Marie-Françoise (Valserhône)

### TOURISME

**Membres du conseil d'administration de l'OT**

**FILLION Jean-Pierre, Président**

VIALON Jacques (Champfromier)  
JEAMBENOIT Elisabeth (Chanay)  
BRIQUE Daniel (Confort)  
MOINE Florian (Giron)  
SELLIER Sophie (Injoux-Génissiat)  
MARQUET Christophe (Montanges)  
DINOCHEAU Philippe (Plagne)  
THOMASSET Gilles (Saint-Germain-de-Joux)  
BRUN Catherine (Valserhône)  
GONNET Marie-Françoise (Valserhône)  
RIGUTTO Christiane (Valserhône)

### Socio-professionnels

BEAUREPAIRE Guy (suppléant)

COTTIER Boris

DURAND Marc

FAVRE Marc (suppléant)

JUILLERON Adrien

GARÇON François

MARINET Yves

MIGUET Frédéric

VACHER Florent

VALLET Christian

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**BRUN Catherine, Vice-présidente**

VERDET Patricia (Injoux-Génissiat)  
CHARPY Pierre (Saint-Germain-de-Joux)  
BULUT Sebahat (Valserhône)  
DE OLIVEIRA Isabelle (Valserhône)

### ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

**PRUDHOMME Joël, Vice-président**

MALFAIT Frédéric (Surjoux-Lhopital)  
BELLAMMOU Mourad (Valserhône)  
BEL Frédéric (Villes)  
SUSINI Guy (Villes)

# ORGANISATION DES SERVICES

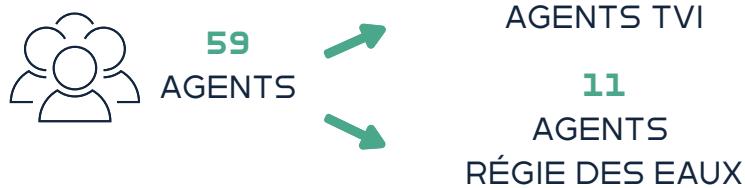
En 2023, une démutualisation des services entre la commune de Valserhône et l'interco a été actée. Cependant, pour une meilleure organisation et un temps dédié au recrutement, certains services sont restés mutualisés en 2024.

- Le service finances jusqu'au 30 avril 2024 pour 1 ETP.
- Le service informatique jusqu'au 30 juin 2024 pour 1 ETP.
- Le service SIG pour 0,5 ETP.
- Le chef de la police municipale intercommunale jusqu'au 31 décembre 2024 pour 0,5 ETP.
- L'assistante de direction de la police intercommunale pour 0,5 ETP.

1 service est commun à toutes les communes de TVI :

- Le service ADS représentant 4,15 ETP.

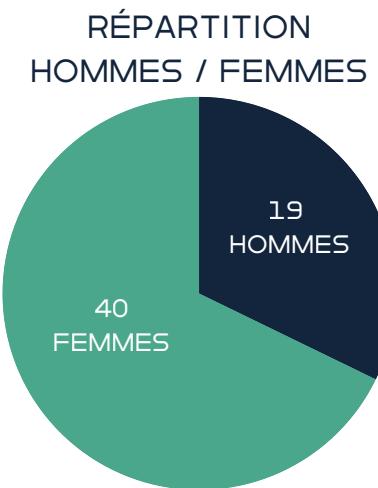
## Chiffres clés au 31 décembre 2024



**12**  
COLLABORATEURS  
RECRUTÉS

**6**  
COLLABORATEURS  
ONT QUITTÉ  
L'INTERCO

**4**  
POSTES RESTENT  
À POURVOIR



**43 ANS**  
MOYENNE D'ÂGE  
DES AGENTS

**32** FONCTIONNAIRES  
**27** CONTRACTUELS

**438** HEURES DE FORMATION  
DISPENSÉES PAR LE CNFPT

# COMMUNICATION

En 2023, afin de marquer les 20 ans de la communauté de communes, une nouvelle identité a été affirmée : **Terre Valserhône l'Interco**

Par ce renouvellement, les élus ont souhaité impulser une nouvelle dynamique pour le territoire en instaurant une identité forte qui garantisse une meilleure visibilité.

Pour accompagner la modernité du nom, une charte graphique a été créée autour d'un nouveau logo et de nouvelles couleurs.



## Application de la nouvelle charte

Avec la nouvelle identité, les élus communautaires ont souhaité une meilleure visibilité de l'interco et de ses services auprès de la population et des institutions.

Des actions de communication ont donc été mises en place :

- Édition et diffusion dans toutes les boîtes aux lettres du territoire du nouveau magazine intercommunal Horizon Commun ;
- Identification des bâtiments et du parc d'activités les Étournelles avec le nouveau logo ;
- Identification de l'ensemble du parc automobile de TVI ;
- Identification des tenues des agents techniques ;
- Identification des composteurs et bio-seaux ;
- Commande de goodies (tote bags, carnets, bonbons) ;
- Commande de vaisselle identifiée (tasses, verres, pichets, gobelets réutilisables) ;
- Commande de matériel pour être identifié lors de réunions et d'événements ou à prêter aux associations et partenaires (barnums, flammes, roll-ups, banderoles) ;
- Convention établie avec les associations et partenaires lors d'un événement sur le territoire, mentionnant l'obligation de promouvoir TVI dans leur communication (réseaux sociaux, affiches, articles de presse...) et sur site pendant leur manifestation (banderole, barnum, flamme).



## Communication papier et numérique

### Papier

- La nouvelle charte graphique est respectée pour chaque document créé (flyer, affiche, panneau...). Cela permet, avec le temps, d'être reconnu au premier coup d'œil.
- Les documents institutionnels (courriers, délibérations, communiqués de presse, présentations powerpoint) sont également chartés.

### Numérique

- Réactualisation de la lettre infos à l'attention des agents.
- Mise en place de l'application Panneau Pocket permettant de donner aux usagers des informations de l'interco et des notifications en temps réel (coupe d'eau, décalage dans la collecte des déchets, alerte météo...)
- Développement des réseaux sociaux :
  - Facebook - **10 344** visites / **1 500** followers
  - LinkedIn - **+ de 14 000** impressions / **500** abonnés
- Mise à jour et nettoyage du site internet.



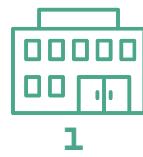
# UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



**ENTREPRISES ACTIVES  
SUR LE TERRITOIRE**



**PÉPINIÈRE  
D'ENTREPRISES**  
(8 ateliers de 165 m<sup>2</sup> chacun)



**PARCS D'ACTIVITÉS**

(sur une surface globale d'environ 124 hectares)

## Schéma de développement économique

Le schéma de développement économique de Terre Valserhône propose 3 orientations :

- Orientation 1 : Reconstituer une image et une attractivité par une démarche marketing globale : marque « Terre Valserhône ».
- Orientation 2 : Activer l'effet multiplicateur du village de marques. L'objectif est que cela bénéficie à l'économie locale.
- Orientation 3 : Concrétiser les engagements en matière d'économie circulaire : programme « entrez dans la boucle », soutien à la matériauthèque Cerestia et à la recyclerie.

### Les orientations 2 et 3 ont été priorisées en 2024.

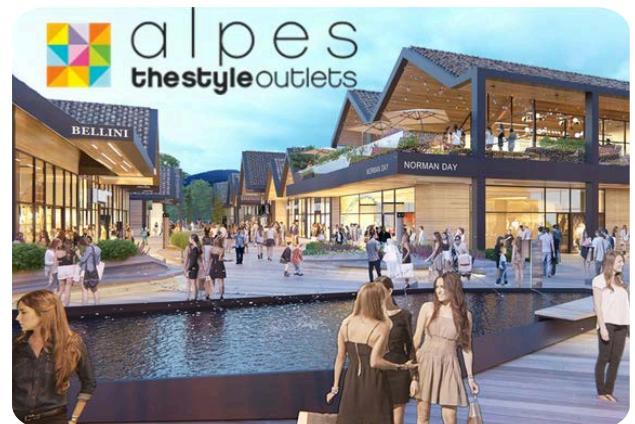
Dans le cadre de l'orientation n°2, trois ateliers thématiques ont été organisés avec le cabinet Faire Ici : marketing territorial, tourisme et commerce.

Chaque atelier a permis de réunir entre 20 et 50 participants afin de définir les atouts et faiblesses dans chaque domaine concerné, en lien avec le projet de village de marques.

De nombreuses propositions ont également été soumises.

Deux d'entre elles ont été retenues pour être approfondies : une halle gourmande et un équipement d'escalade.

Ce dernier a donné lieu à une étude de marché complémentaire réalisée par les cabinets AID Observatoire et Faire Ici afin d'implanter un équipement indoor de sports et de loisirs, à proximité du village de marques.



## Projet de parc d'activités de la Plaine

Dans le cadre d'un futur projet d'implantation de parc d'activités sur la zone de la Plaine, une étude environnementale 4 saisons a été réalisée. Cette dernière sera complétée par une analyse de la zone naturelle à compenser au regard de l'espace qui sera aménagé.

Une mission a été confiée à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) afin d'entrer en négociation avec les propriétaires et exploitants concernés.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



## Territoire d'industrie

Ce programme national vise à soutenir le développement de l'industrie sur les territoires.

Il est porté par les intercommunalités et cofinancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Terre Valserhône l'Interco, au titre de sa compétence économique, a déposé une candidature commune avec Pays de Gex Agglo et la communauté de communes du Genevois afin de disposer d'une ingénierie dans le développement économique.

Lauréates du dispositif, un contrat pour la période **2023-2027** a été signé.

Dans le cadre de ce partenariat, un chef de projets dédié au développement économique a été recruté afin de procéder au diagnostic et à la définition de plans d'actions sur les territoires des 3 intercommunalités.

Les missions définies dans le contrat s'articulent autour de 4 axes majeurs :

- Lever les freins au recrutement.
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation : incubateurs, création de réseaux de chaleur...
- Mobiliser un foncier industriel adapté.
- Accélérer la transition écologique et énergétique.

Plusieurs visites d'entreprises industrielles ont été réalisées sur le territoire conjointement avec la chargée de développement économique, qui a été recrutée fin 2024, afin de mieux comprendre leur activité et les enjeux auxquels elles doivent faire face.

À ce titre, le programme « Entrez dans la boucle » a déjà vu l'adhésion de 5 entreprises de Terre Valserhône en 2024. Cet outil a permis la mise en place de collaborations autour des questions liées aux problématiques de gestion des déchets, de recrutement et de formation.

## Signature du pacte économique du Genevois français

Le pacte économique a été initié à l'été 2022 autour de la mobilisation du Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF), des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres, des agences de développement économique et des partenaires du monde économique.

Ont adhéré au dispositif, les EPCI suivants : Terre Valserhône l'Interco, Pays de Gex Agglo, Annemasse agglo, Thonon agglomération, les communautés de communes du Genevois, d'Arve et Salève, du Pays Rochois, et de Faucigny Glières.

Le pacte économique a été adopté parallèlement par le PMGF en septembre 2024 et par l'ensemble des EPCI qui le compose, dont TVI, le 7 novembre 2024.

Un diagnostic territorial a été entrepris à l'échelle du Genevois français. Il a pu mettre en évidence le dynamisme et l'attractivité du territoire sans pour autant permettre l'expression de son potentiel économique.

### 5 axes d'intervention ont été définis :



Ce pacte, établi à l'échelle du Genevois français, propose ainsi un plan d'actions complémentaires à celles définies par les EPCI membres sur leur territoire respectif.

Pour en apprendre davantage sur le pacte économique du Genevois :

[genevoisfrancais.org/economie-et-formation/](http://genevoisfrancais.org/economie-et-formation/)

## FONCIERS

### Bilan des acquisitions réalisées par la communauté de communes en 2024

Désignation	Contenance cadastrale	Adresse	Vendeur	Date de l'acte	Prix	Commentaire
<b>Budget général</b>						
Bâtiment aménagé	4 422 m <sup>2</sup>	ZA les Étournelles	TVI cession amiable		149 517,64 €	Clôture du budget annexe PAE les Étournelles
Bâtiment aménagé	4 551 m <sup>2</sup>	ZA les Étournelles	TVI cession amiable		153 914,64 €	Clôture du budget annexe PAE les Étournelles

### Bilan des cessions réalisées par la communauté de communes en 2024

Désignation	Contenance cadastrale	Adresse	Acquéreur	Date de l'acte	Prix	Commentaire
<b>Budget annexe PAE les Étournelles</b>						
Bâtiment aménagé	4 422 m <sup>2</sup>	ZA les Étournelles	TVI cession amiable		149 517,64 €	Clôture du budget annexe PAE les Étournelles
Bâtiment aménagé	4 551 m <sup>2</sup>	ZA les Étournelles	TVI cession amiable		153 914,64 €	Clôture du budget annexe PAE les Étournelles

### Convention de veille foncière avec la SAFER

Dans le cadre de la conférence intercommunale des maires, un atelier foncier rural a été organisé le 26 juin 2024 en collaboration avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes. Au cours de cette commission, le sujet de la vigilance foncière a été abordé et identifié comme un enjeu de préoccupation majeur.

Aussi, parmi les priorités mises en évidence lors de cet atelier, le partage d'informations et l'interconnaissance des opérations du territoire ont été reconnus comme essentiels à la gestion foncière du territoire.

Dans ce contexte, la SAFER a proposé la mise en place d'un dispositif d'informations, de veille et d'intervention foncières à travers une convention.



## OBJECTIFS

Les objectifs identifiés dans la convention visent à permettre à TVI et à ses communes membres de :

- Disposer, sur une partie de leur territoire, de toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), aussi connues sous le nom de « notifications de projets de vente », portées à la connaissance de la SAFER ;
- Disposer d'alertes par courriel en temps réel des projets de mutation ;
- Disposer de la réactivité de se porter candidate à l'amiable ou en lieu et place de l'acquéreur notifié, au travers de l'exercice du droit de préemption de la SAFER dans le respect des objectifs définis par l'article L.143-2 du Code rural et de la pêche maritime.



Ainsi, TVI et ses communes membres seront en mesure de :

- Contribuer à la dynamique agricole d'une partie du territoire ;
- Protéger l'environnement et les milieux naturels ;
- Anticiper et combattre certaines évolutions (spéculation, changement de vocation des sols, mitage, dégradation des paysages, etc.) ;
- Acquérir des réserves foncières pouvant concourir à la mise en œuvre de sa politique foncière agricole et naturelle ;
- Accompagner la réalisation d'équipements publics ou économiques nécessaires à son développement ;
- Constituer des réserves foncières compensatoires agricoles ou naturelles.

Par ce dispositif, les collectivités et la SAFER s'engagent à faciliter la communication le plus en amont possible de toute opération de vente de terres agricoles et naturelles.

Plus précisément, l'objectif de la veille foncière mise en place par la SAFER, pour le compte de la communauté de communes est :

- D'identifier ou maîtriser tout bien susceptible d'être appréhendé à l'amiable, ou par voie de préemption quand cela est possible (dans les délais et modalités définis par la loi et bénéficier d'une mise sous surveillance renforcée sur des territoires restreints à enjeux, définis avec la communauté de communes). Cette veille foncière consiste à assurer la meilleure lisibilité possible afin que Terre Valserhône l'Interco puisse se positionner dans les meilleurs délais.
- D'alimenter son observatoire foncier et immobilier avec des références de prix en zones N et A.

**Une convention de veille foncière définissant les modalités de partenariat entre TVI et la SAFER a ainsi été établie pour la période 2025-2029.**

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Transfert de la compétence SCoT au Pôle métropolitain du Genevois français

Composé de 8 EPCI dont TVI, le Pôle métropolitain du Genevois français, agit dans quatre domaines prioritaires :

### **la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement/la transition écologique et l'emploi/la formation.**

Il impulse et coordonne ces politiques publiques pour répondre aux enjeux et problématiques spécifiques de ce territoire frontalier qui compte plus de 435 000 habitants : accueil de population et pression sur les ressources (eau, sol...), cherté de l'immobilier et du foncier (accès au logement), trafic pendulaire (congestion et pollution), création d'emplois (dépendance), etc.

En outre, il représente ses membres au sein des différentes instances de coopération transfrontalière. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière de plus d'un million d'habitants.

**GENEVOIS  
FRANÇAIS**  
Pôle métropolitain

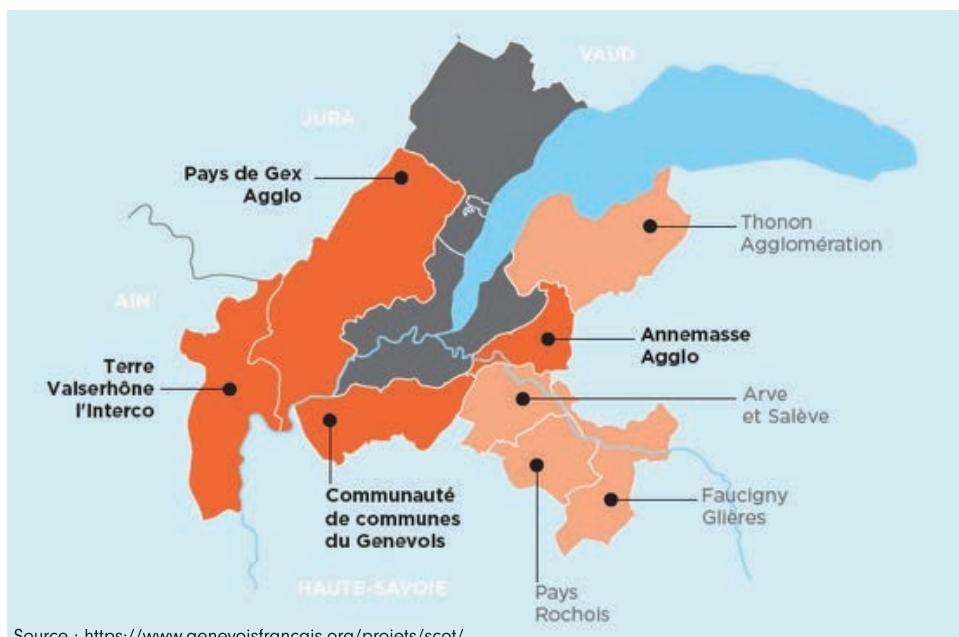
Afin de répondre encore plus efficacement aux défis de notre grand territoire, le Pôle métropolitain devait se doter d'un document règlementaire commun par l'élaboration d'un SCoT avec les EPCI volontaires.

Ainsi, après une période de préfiguration rythmée par plusieurs séminaires et l'obtention de suffisamment de garanties, les élus de Terre Valserhône l'Interco ont décidé de transférer la compétence relative à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du SCoT au Pôle métropolitain par délibération du 13 juin 2024.

**Le Pôle métropolitain du Genevois français est devenu officiellement compétent le 4 octobre 2024 sur le périmètre des 4 intercommunalités suivantes : Annemasse Agglo, communauté de communes du Genevois, Pays de Gex Agglo et Terre Valserhône l'Interco.**

Plus d'informations :

[genevoisfrancais.org/projets/scot/](https://genevoisfrancais.org/projets/scot/)



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Vision Territoriale Transfrontalière (VTT)

Les partenaires genevois, vaudois et français du Grand Genève ont validé, en juillet 2024, une vision partagée de leurs bassins de vie, placée sous le signe de la transition écologique à l'horizon 2050 : **la Vision Territoriale Transfrontalière.**

Elle dessine le territoire de demain, un territoire qui préserve la biodiversité, les ressources, garantit la qualité de vie pour tous les habitants et contribue à lutter contre le dérèglement climatique.

L'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière conduit à une déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération qui prévoit la coordination des politiques publiques et rappelle la nécessité de la mise en œuvre et du financement des ambitions.

## Rapport triennal - artificialisation des sols

Au regard des conséquences environnementales (érosion de la biodiversité, aggravation des risques d'inondation, dégradation du système agricole...) et socioéconomiques (augmentation des coûts des collectivités pour les équipements et services, augmentation des temps de déplacements des usagers...) **la lutte contre l'artificialisation des sols est devenue un enjeu majeur.**

C'est une obligation légale instaurée par la loi Climat et résilience de 2021.

- Objectif final : « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050.
- Objectif intermédiaire : réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) suivant la promulgation de la loi par rapport à la décennie précédente (2021-2031).

Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme notamment les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).

- Production obligatoire d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols pour les communes ou établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un plan local d'urbanisme afin de suivre l'évolution de cette consommation d'espace.

Le rapport relatif à l'artificialisation des sols de TVI a été présenté en conseil communautaire le 13 juin 2024.

Ce rapport fait apparaître pour l'ensemble du territoire de Terre Valserhône :

- 96,1 hectares ont été consommés entre 2011 et 2021, soit 9,6 hectares par an ;
  - 69 hectares ont été consommés sur la centralité ;
  - 12 hectares sur le réseau sud ;
  - 15,1 hectares sur le réseau nord.

D'après les données disponibles par l'observatoire national de l'artificialisation des sols, Terre Valserhône l'Interco a consommé :

- 5,8 hectares entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (soit 2,9 hectares/an) dont :
  - 3,4 hectares pour l'habitat ;
  - 1,6 pour le secteur économique.

**D'après les données recueillies, Terre Valserhône l'Interco rentre parfaitement dans la trajectoire imposée par la loi Climat et résilience en réduisant drastiquement sa consommation d'ENAF.**



**La transcription de la trajectoire ZAN sera particulièrement déclinée dans le SCoT du Genevois français en devenir.**

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Maison de l'urbanisme

### LE SERVICE :



- 1 directeur
- 1 directrice adjointe
- 2 instructrices  
(et 1 poste vacant)

1 assistante administrative

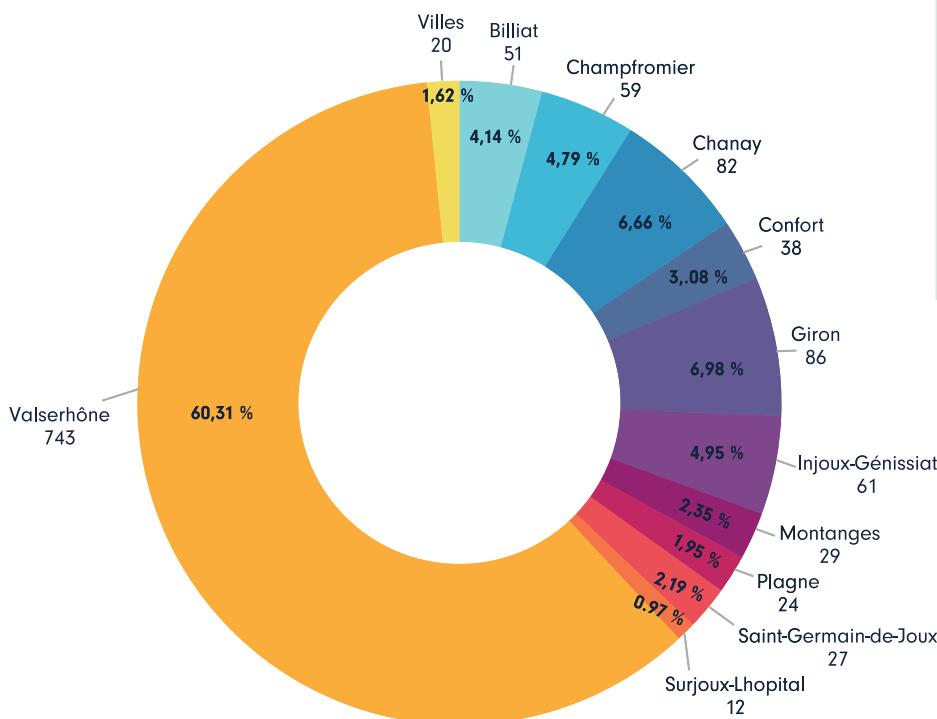
La maison de l'urbanisme héberge également deux agents de la commune de Valserhône :

- Une agente chargée de l'accueil des usagers qui renseigne les pétitionnaires et enregistre les actes avant leur instruction par les agents de TVI ;
- Une agente chargée de la mobilité et de l'aménagement du territoire de Valserhône qui gère ses projets communaux.

### LES MISSIONS

- Les autorisations du droit des sols.
- Le foncier - droit de préemption urbain.
- Le service planification (PLUiH/RLPI).
- La gestion de projets.
- Le pilotage des études stratégiques.
- La fiscalité de l'urbanisme.
- Le montage opérationnel des projets urbains.
- L'accompagnement / conseils des communes et des administrés dans leur projet et dans les procédures.

### Nombre de dossiers traités par commune



### LE BILAN

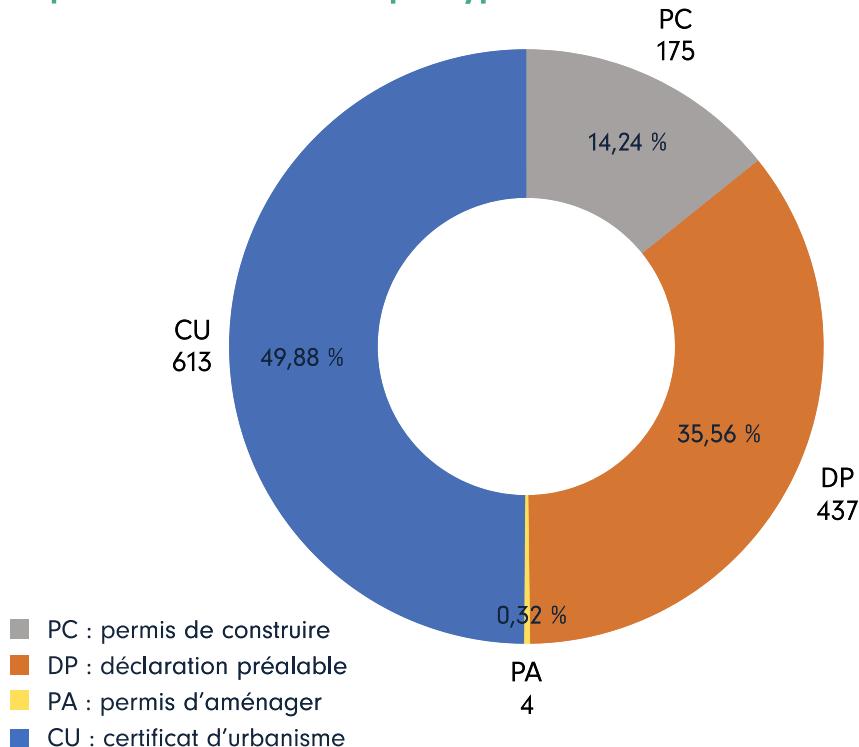
**100** ↘  
LOGEMENTS — 52,15 %  
ACCORDÉS EN 2024  
SUR LE TERRITOIRE

**323** ↘  
DÉCLARATIONS  
D'INTENTION D'ALIÉNER  
(DIA) EN 2024  
SUR LE TERRITOIRE

**1 233** ↘  
DOSSIERS  
DÉPOSÉS  
(hors DIA et AT)  
par rapport à 2023

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Répartition des dossiers par type



## ÉVOLUTIONS DU PLUiH\*

La modification n°3 prescrite le 20 juin 2023 a été abrogée et scindée en 2 modifications distinctes.

Par conséquent :

- La nouvelle modification n°3 du PLUiH a été prescrite le 10 octobre 2024.

Par décision de l'autorité environnementale du 9 décembre 2024, la modification n°3 du PLUiH doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

- La modification n°4 a été prescrite le 18 décembre 2024 : il s'agit de reprendre la majorité des points prévus dans « l'ancienne modification n°3 » prescrite en 2023.



## LES PROJETS URBAINS PARTENARIAUX (PUP)

TVI a conclu en 2024, avec des porteurs de projets, deux conventions PUP lui permettant de financer (pour partie) les équipements publics induits par ces opérations (projets de station d'épuration des eaux usées et de station de traitement d'eau potable) :

- BMB INTERVAL (35 logements).
- DYNACITÉ (lotissement pour la construction d'un programme d'environ 540 logements sur 10 ans).

\*PLUiH : plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme de l'habitat

# PETITES VILLES DE DEMAIN – OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Terre Valserhône l'Interco et la commune de Valserhône sont engagées depuis mars 2021 dans le programme national Petites villes de demain cosigné avec la préfecture de l'Ain.

Ce programme permet aux collectivités de disposer d'un accompagnement en matière d'ingénierie sur les enjeux de redynamisation de la ville centre, permettant un rayonnement sur l'ensemble du territoire de Terre Valserhône.



 **48**  
MEMBRES  
COMPOSENT  
LE COMITÉ DE PROJET

 **1**  
PLAN  
D'ACTION

## 5 orientations :

- Instaurer une image positive de Valserhône et de son centre-ville
- Restaurer l'attractivité du centre-ville de Valserhône
- Dynamiser et diversifier l'économie
- Amplifier la transition écologique et adapter le territoire au changement climatique
- Développer les solidarités à l'échelle du territoire

## Évolution du projet de revitalisation

- Principales actions menées en 2024
  - Inauguration de la recyclerie suite aux travaux d'agrandissement des anciens locaux cédés par Terre Valserhône l'Interco.
  - Ouverture de la matériauxthèque Cerestia.
  - Démarche intercommunale d'invitation des entreprises à entrer dans l'économie circulaire.
  - Soutien de TVI à l'association Solévals qui vise à mettre en place une production d'énergie photovoltaïque.
- Ajout d'une action au projet de revitalisation. Portée par l'association Alfa3a, elle concerne les différents projets en cours de réalisation sur la commune (pension de famille, réhabilitation de l'ancien EHPAD Croix rouge et de l'ancien foyer ADAPEI en résidence sociale, foyers pour mineurs non accompagnés et logements familiaux privés).

## Mise en œuvre du projet de revitalisation

- Forum des économies d'énergie et de la rénovation du logement dans le cadre des actions de sensibilisation du service public « Terre Valserhône Rénov' », en partenariat avec ENEDIS et Solévals.
- Futur quartier durable de Musinens - boucle sport-santé - inauguration de la plaine des sports - mise en service de la centrale de production d'électricité photovoltaïque - ouverture du pôle santé Terre Valserhône.

Sur l'ensemble de l'année, le programme Petites villes de demain a également permis :

- D'apporter un support aux élus et agents afin de faciliter l'avancée des projets du projet de revitalisation ;
- De solliciter des subventions auprès des financeurs pour la réalisation d'actions inscrites au projet de revitalisation ;
- D'obtenir des subventions de la Banque des Territoires via l'intermédiation du département de l'Ain, pour la réalisation d'études pré-opérationnelles (57 000 € obtenus à fin 2024).



# HABITAT

## Programme local de l'habitat (PLH)

L'année 2024 a marqué la troisième année de mise en œuvre

du premier plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) du territoire de Terre Valserhône.

Les actions ont permis :

- D'informer les maires sur les différentes évolutions réglementaires liées à l'habitat ;
- De participer à de nombreuses réunions avec les partenaires publics et privés des différents domaines de l'habitat (rénovation énergétique, logement social, aides au logement, habitat indigne, plan départemental de l'habitat, observatoire, conseil juridique, Musinens 2030...) : au niveau local, départemental et du Pôle métropolitain notamment ;
- De fournir aux communes des données sur l'habitat, grâce au partenariat avec le Département dans le cadre de l'observatoire départemental de l'habitat.

3<sup>e</sup>  
ANNÉE  
D'EXISTENCE

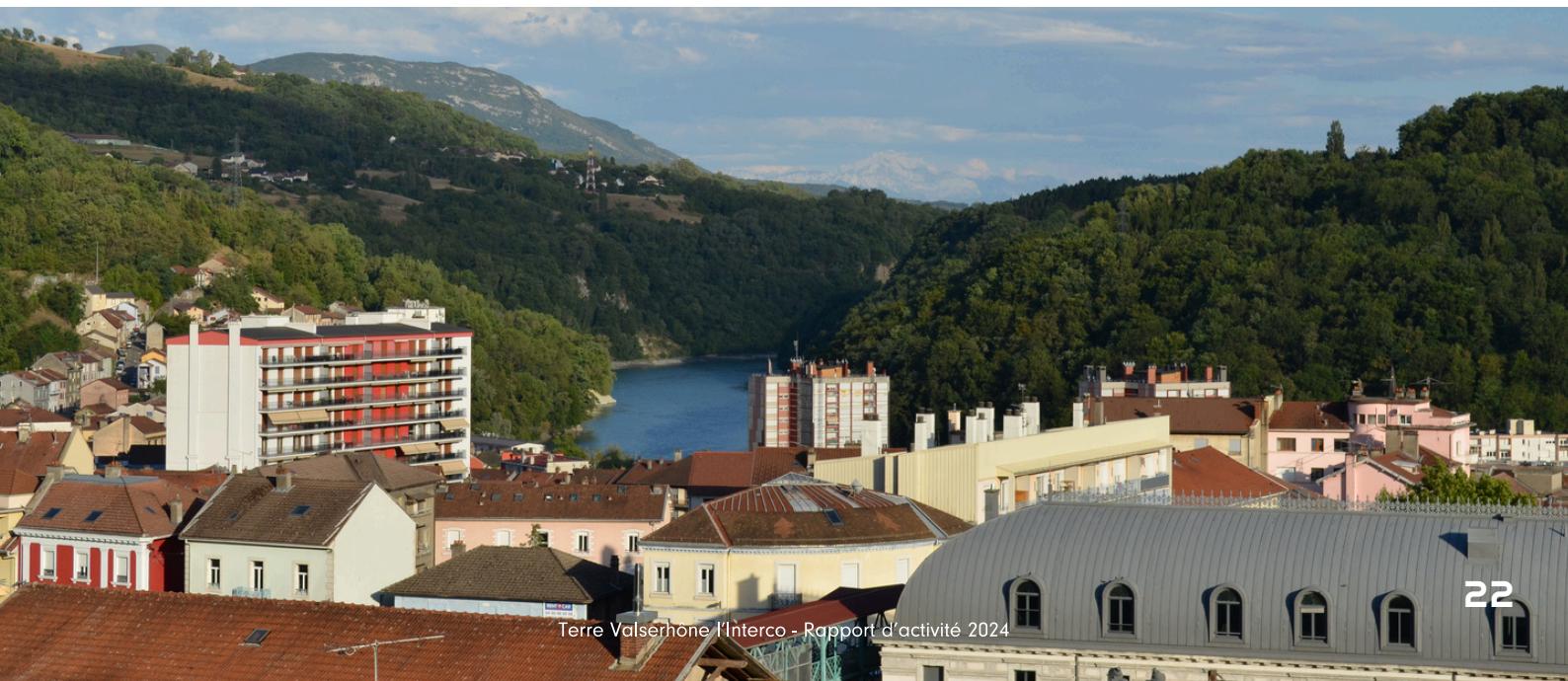
## 2024 - pérennisation des dispositifs

- Poursuite de l'engagement dans le programme Petites villes de demain et l'Opération de revitalisation de territoire de Valserhône, le sujet du logement, notamment vacant et dégradé, étant le sujet majeur pour l'État.
- Adhésion à l'observatoire départemental de l'habitat fournissant des publications régulières et de grande qualité sur l'habitat mais aussi sur des sujets connexes.

Cet observatoire est porté par l'agence départementale d'information sur le logement de l'Ain (ADIL).



- Subvention à l'agence départementale d'information sur le logement de l'Ain (ADIL) pour son activité de conseil juridique aux particuliers (locataires et propriétaires) ainsi qu'aux collectivités par rapport à leurs problématiques en matière de logement (400 conseils en 2024 dont 67 lors de la permanence à Valserhône).
- Participation au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL) à hauteur de 6 800 € pour un apport total de 60 812 € d'aides à 148 familles du territoire en difficulté de paiement des frais liés à l'entrée ou au maintien dans leur logement.



## Service public de rénovation de l'habitat (SPRH)

Terre Valserhône l'Interco a poursuivi son service public de rénovation de l'habitat, engagé en 2016, par son cofinancement aux côtés du Département et de l'État. Ce service est confié depuis ses débuts à la société publique locale ALEC AIN. Depuis 2023, c'est l'espace conseil France Rénov' sur le territoire de Terre Valserhône.

## BILAN

En 2024, malgré les différents contextes d'incertitude politique et économique, le volume d'activités du service Terre Valserhône Rénov' a pratiquement atteint le niveau exceptionnel de 2022.

- **229** informations délivrées aux particuliers (maisons individuelles et copropriétés).
- **91** conseils personnalisés délivrés aux particuliers (maisons individuelles et copropriétés).
- **14** ménages accompagnés dans la rénovation de leur logement en maison individuelle.
- **1** copropriété accompagnée dans son projet de rénovation énergétique.
- **77** porteurs de projets sont passés à l'acte, permettant :
  - La génération de **1 618 821 €** de travaux ;
  - L'économie de **473 867** kilowatts/heure ;
  - L'évitement du rejet de **144 045** kg équivalent CO<sub>2</sub>.
- **54** artisans de qualité référencés par l'ALEC AIN interviennent sur le territoire (dont 4 basés en Terre Valserhône).
- **94,4 %** des particuliers se disent satisfaits du service (étude réalisée par l'ADEME).



## ANIMATION ET SENSIBILISATION EN 2024

Plusieurs événements ont été organisés sur l'année :

- L'ALEC Ain a présenté un stand et des animations au cours de différents événements, comme des salons de l'habitat dans le département, des assemblées générales, etc.
- Forum des économies d'énergie et de la rénovation du logement. Il a permis d'informer les participants sur cinq thématiques :
  - Comprendre sa facture d'électricité ;
  - Utiliser Linky avec ENEDIS ;
  - Roue des écogestes ;
  - La rénovation de mon logement : aides financières et étapes ;
  - Comprendre le photovoltaïque.

En 2024, les éléments de communication ont été entièrement renouvelés afin d'afficher le nouveau nom du service :

**Terre Valserhône Rénov'**

En parallèle, différents outils de communication ont été développés pour le grand public : participation à des émissions de radio bi-hebdomadaires, publications mensuelles sur les réseaux sociaux fournies à chaque EPCI, participation de conseillers ALEC AIN pour la réalisation de vidéos réalisées par l'Anah sur internet...



# DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La nouvelle identité territoriale Terre Valserhône a permis de renforcer la cohérence de l'offre touristique, la visibilité du territoire et l'adhésion de la population. Les statistiques recensées sur les réseaux sociaux témoignent d'ailleurs de l'appropriation par les usagers de cette nouvelle identité.

## Pôle tourisme



**AGENTS**  
(dont 2 temps partiel)

**3**  
**SERVICES**

**Service tourisme de l'intercommunalité**  
développement, aménagement, entretien, conseil aux porteurs de projets

**Office de Tourisme**  
accueil, promotion, animation de réseaux locaux, commercialisation

**Site paléontologique Dinoplagne®**  
valorisation, gestion

**Fait marquant 2024 :**  
**lancement de la nouvelle identité territoriale Terre Valserhône**



## FRÉQUENTATION

### Accueil de l'Office de Tourisme

**3 150**  
**CONTACTS**

**1 125**  
**À L'ACCUEIL**  
**2 025**  
**À DISTANCE**  
dont 485 appels via la fiche Google



**1 125**  
**FICHES APIDAE/AN**



# DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

## Données d'activité

L'Office de Tourisme Terre Valserhône utilise la plateforme APIDAE afin de recenser toutes les données touristiques du territoire qui seront diffusées sur les différents réseaux et sites internet.

En 2024, c'est :

- |                                   |                         |                           |
|-----------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| ✓ <b>81</b> hébergements          | ✓ <b>40</b> restaurants | ✓ <b>51</b> activités     |
| ✓ <b>490</b> commerces & services | ✓ <b>319</b> événements | ✓ <b>144</b> associations |

Les demandes de renseignement les plus récurrentes portent sur le sentier des Pertes de la Valserine notamment au regard de la fermeture partielle du sentier pour risque d'éboulement.

En parallèle, l'année 2024 a vu moins de demandes d'information sur les activités hivernales du fait d'une meilleure communication des stations (Monts Jura, plateau de Retord...) et probablement du manque de neige.



## Activités et offres de pleine nature

- Naissance de l'espace VTT Ain Forestière - 14 boucles en Terre Valserhône.
- 22 sentiers pédestres et 14 itinéraires VTT/VTT AE entretenus et balisés par les Défricheurs (équipe d'insertion).
- 51 % des demandes d'activités de plein air concernent la randonnée.



### Les 3 sites les plus fréquentés

Pertes de la Valserine **28 220**

(baisse de fréquentation par rapport à 2023 suite à la fermeture d'une partie du tracé)

Marmites de Géant **15 146**

Voie du Tram **14 884**

## Économie touristique

**82 €** panier moyen / jour / personne

**300** emplois touristiques directs et indirects - dont 205 en hébergement / restauration

## Hébergement

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <b>48</b> établissements marchands - 751 lits                      |  | <b>38 %</b> de clientèle étrangère : Suisse, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique...        |
| <b>548</b> établissements non-marchands - 3 240 lits               |  | <b>1,69</b> durée moyenne de séjour en nuit   |
| <b>62 %</b> de clientèle française : Haute-Savoie, Rhône, Isère... |  | <b>72 553</b> nuitées dont 42 % via les plateformes comme Airbnb, Leboncoin, Booking... |



# DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

## Communication

### Promotion

**+ de 16 700** brochures diffusées (papier et numérique)

Participation au salon du randonneur à Lyon et Genève

Collaborations avec Aintourisme - Partir ICI - Montagne du Jura

**Insertions publicitaires** dans 5 magazines (Lyon Capitale - Nouveau Lyon - Passion Rando - Guide Michelin Genève - VTT magazine)

### Communication digitale

 **54 036** visiteurs - **130 310** pages vues

 **3 500** abonnés - **28 000** vues en top posts

 **1 582** abonnés - **52 783** vues

 **Tchat** - 24 % de réponse humaine - 76 % automatisée

 **24** newsletters pro et grand public

### Animations des réseaux

- 94 partenaires (5 695 € de recettes)
- Mise en place de partenariats locaux : REV, IBPG
- Partenariat avec Prémices.clik pour promouvoir le tourisme d'affaire
- Organisation d'un forum d'échanges
- Visite des nouveaux professionnels
- Collaboration avec les OT voisins et les institutions (Aintourisme, CD01, PNR...)
- Participations à des animations : festival Antigel, bourse aux skis à Valserhône et Tous en mouvement



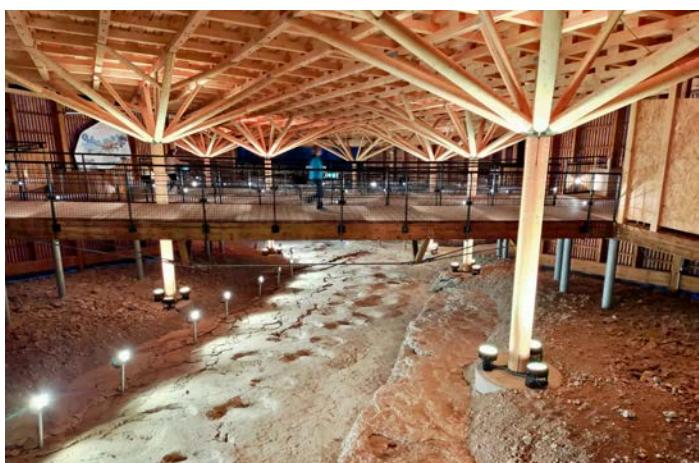
## DINOPLAGNE®

Découvert en 2009 par des membres de la société des naturalistes d'Oyonnax (SDNO), Dinoplagne® est un site paléontologique majeur, reconnu pour abriter la plus longue piste d'empreintes de sauropodes au monde, datée de 150 millions d'années.

Depuis son ouverture au public en 2021, ce lieu unique conjugue valorisation scientifique, médiation culturelle et attractivité touristique, dans un cadre naturel préservé.

La saison 2024 a été marquée par une fréquentation en légère baisse (9 696 visiteurs contre 10 555 en 2023), principalement due à une météo estivale peu favorable et à la concurrence des Jeux olympiques.

Cependant, le développement des visites scolaires, la diversification de l'offre d'animations et la montée en compétences de l'équipe témoignent d'une solide dynamique de progression.



# DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

## Fréquentation



## 2024 - Consolidation de l'offre existante

- 6 animations proposées en saison estivale, dont 3 nouveautés : atelier œufs de dinosaures, découverte de la géologie, 2<sup>e</sup> séance faune & flore.
- Soirées nocturnes (Dino-Astro, visites guidées, Halloween) : fréquentation record avec 70 % de taux de remplissage.
- Offre scolaire enrichie avec 19 animations complémentaires vendues en plus des visites classiques.

Parallèlement, des améliorations matérielles ont été apportées (espaces ombragés, installation de poubelles de tri, création de mobiliers d'animation par l'équipe).

Un travail conséquent de médiation a été mené par les agents saisonniers. Ceux-ci ont été pleinement impliqués dans la conception et la conduite des visites.

## 2024 - Travail de fond sur la communication

Pour renforcer la notoriété du site, plusieurs canaux ont été mobilisés :

- Partenariats institutionnels avec les offices de tourisme du Haut-Bugey, du Pays de Gex, de Bugey Sud, de Bourg-en-Bresse, du Haut-Rhône et de Saint-Claude.
- Salons : participation au Mahana de Lyon, aux salons CSE de Lyon et Annecy.
- 10 000 flyers ont été diffusés via Distri-brochures, brochures groupes et scolaires.
- Publicité sur les lignes de bus Gex - Nyon et sur la ligne 33 Bellegarde - Divonne.
- Site internet : + 40 000 visiteurs.
- Réseaux sociaux : + 2 000 abonnés Facebook, + 494 abonnés Instagram, + 150 abonnés TikTok.
- 5 campagnes sponsorisées Facebook/Instagram = plus de 300 000 personnes touchées.
- 4 newsletters (396 destinataires, taux d'ouverture : 42,6 %).
- Fiche Google : 32 000 vues.

## Pistes d'amélioration pour 2025

La saison 2024 a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration :

- Accroître la notoriété : de nombreux visiteurs découvrent encore Dinoplagne « par hasard » ;
- Développer l'accueil des tout-petits ;
- Optimiser les infrastructures : mise aux normes de l'espace snack, création de zones d'ombre pérennes, sablage des empreintes secondaires pour enrichir le parcours ;
- Renforcer l'offre événementielle : réflexion en cours sur des formules anniversaire, des parcours thématiques ou encore une course de dinosaures ludique ;
- Développer davantage l'accueil des groupes scolaires, qui constituent une base fidèle et prescriptive pour le grand public.

# INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

## Centre aquatique ValséO

Depuis octobre 2023, la gestion du centre aquatique ValséO a été confiée à la société Equalia pour une durée de 5 ans.

Fin 2023, suite au changement de la charte graphique de TVI, l'ensemble des éléments de communication du centre aquatique a été actualisé (signalétique, affiches, publicité...).



## FRÉQUENTATION ET OUVERTURE

**357**  
JOURS  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC

**109 334**  
ENTRÉES

**22**  
SALARIÉS  
Administratif  
Technique  
Éducateurs sportifs

**5**  
SAISONNIERS  
Surveillant activité  
Agent clientèle  
Vendeur snack

## ENTRETIEN

Un arrêt technique du 19 au 27 octobre a eu lieu afin de réaliser quelques travaux d'entretien et d'amélioration : nettoyage des bassins et de l'ensemble du bâtiment, nettoyage du matériel, reprise des joints de la balnéo, entretien du liner des bassins, changement de dalles de faux plafonds, traitement des éléments inox, formations des équipes.

Sur cette période, Equalia a également pu effectuer un important renouvellement du matériel de fitness mais aussi l'aménagement des différents espaces de bien-être et de remise en forme.

## INVESTISSEMENTS PORTÉS PAR EQUALIA

- Amélioration de l'espace de bien-être et attraction de clientèle :
  - Achat de mobilier pour l'accueil ;
  - Rachat de machines et de matériel cardio pour la salle de remise en forme, permettant d'améliorer la qualité des services proposés ;
  - Investissement dans une structure gonflable pour attirer un plus large public, notamment les familles avec enfants.
- Propreté et entretien :
  - Acquisition d'autolaveuses pour garantir un niveau de propreté optimal.
- Renouvellement de l'équipement PMR :
  - Mise à jour de tout l'équipement PMR pour assurer des installations modernes et fonctionnelles.



## Prévisions de travaux en 2025 portés par TVI

Le centre aquatique ValséO a ouvert ses portes en 2012. TVI programme quelques travaux de rafraîchissement du bâtiment, notamment :

- La réfection de la façade et de l'ossature bois extérieure ;
- Le changement de l'enseigne suite aux dégâts causés par la grêle en août. La nouvelle enseigne sera adaptée à la charte graphique ;
- La remise en état du spa.



# **UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE LA POPULATION**



# PÔLE SENIORS ET SANTÉ - CLIC

## CLIC

En 2024, le centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) a poursuivi ses missions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des usagers et des professionnels du réseau gérontologique.



Dans le cadre de sa mission France Services d'accompagnement aux dossiers retraite, le service a traité plus de **399** demandes.

**9 modules d'actions de prévention** (plus de 50 séances) ont été organisés par le CLIC sur le territoire pour **270** participants :

- Ateliers numériques, ateliers équilibre, prévention démarchage/internet, semaine bleue et marche bleue, prévention des chutes, adaptation du logement.
- **10** séances du bistro ambulant pour les binômes aidants/aidés en partenariat avec la MSA.

### Les bistrots ambulants



Mars  
Villes



Juin  
Confort



Septembre  
Saint-Germain-de-Joux

### La semaine bleue



Octobre  
Valserhône



Octobre  
Chanay



Novembre  
Génissiat



Décembre  
Vancy

### Le travail partenarial reste proactif, avec :

- L'animation d'une vingtaine de réunions sur l'année (groupes de travail interprofessionnels, commissions de suivi avec les élus de TVI, ou encore les réunions de coordination sanitaire et médico-sociales qui ont permis le suivi de plus de 150 situations en 2024).
- La co-animation (avec le CMP et AinAppui) de l'antenne relais cellule de prévention des situations de détresse des personnes âgées du territoire (13 familles suivies dans ce dispositif et formation aux professionnels).
- La tenue de l'assemblée plénière annuelle au nouvel EHPAD La Croix Rouge.
- Le suivi des fiches actions du CLS axe 3 personnes âgées en perte d'autonomie.
- Une trentaine de conventions de partenariat signées entre le CLIC et les acteurs gérontologiques locaux.

# PÔLE SENIORS ET SANTÉ - CLIC

## Santé



### Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le contrat local de santé est un outil de coordination des politiques publiques et des initiatives locales afin de mettre en commun les moyens au service des priorités de santé d'un territoire et ainsi de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.



DURÉE DU CLS  
(2022/2027)

### Les 4 axes du CLS

**AXE 1** Accès aux soins et à la prévention.

**AXE 2** Santé mentale.

**AXE 3** Personnes âgées en perte d'autonomie (en lien avec le travail du CLIC).

**AXE 4** Hygiène de vie et cadre de vie favorable à la santé.

Au total, 49 fiches actions ont été élaborées, dont 24 correspondent ainsi à de nouvelles actions.



### Bilan de la coordination du CLS 2024

- 1 assemblée plénière.
- 1 comité technique des porteurs de fiches actions.
- Plus de 60 réunions de travail multi-partenariales pour la mise en place des actions du CLS.
- Suivi et animation de la plateforme de travail partagé Interstis.
- Participation au montage du Conseil Local de Santé Mentale (démarrage prévu début 2025).

### 2024 : Finalisation du pôle de santé pluridisciplinaire

En novembre 2024 le pôle de santé Terre Valserhône a été inauguré.

D'une surface totale de 1 800 m<sup>2</sup>, il se compose de 4 bâtiments :

- Le centre de santé Kersanté qui accueille un cabinet dentaire (à terme, objectif de recrutement de médecins généralistes et spécialistes).
- Un espace santé avec : 2 cabinets infirmiers, le SSIAD, un ostéopathe, un orthopédiste et un étiopathe.
- Un centre de médecine du travail de l'Ain et Beaujolais.
- Le 4<sup>e</sup> bâtiment comportera une pharmacie et un laboratoire de biologie médicale (ouverture prévue en fin d'année 2025).



# POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

## Composition du service

	<b>1</b>	<b>CHEF DE SERVICE</b>	<b>2</b>	<b>CHEFS DE BRIGADE</b>
		PMI		
	<b>3</b>	<b>AGENTS</b>	<b>1</b>	<b>ADJOINTE ADMINISTRATIVE</b>
		& 3 postes vacants		

Le chef de service de la PMI est mis à disposition de la commune de Valserhône pour une quotité correspondant à 50 % de son temps de travail pour exercer les fonctions de directeur de la sécurité et de la tranquillité publique.

L'assistante de direction est également mise à disposition de Valserhône 50 % de son temps de travail.

## Activité contraventionnelle

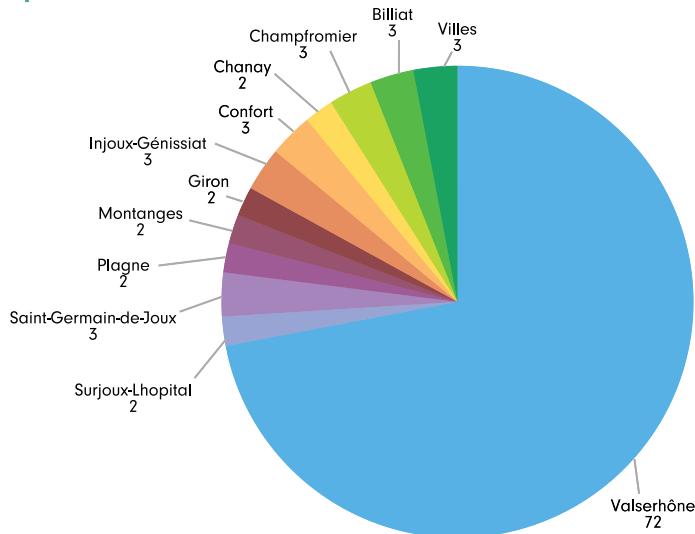
 **782**  
PROCÈS-VERBAUX  
ÉLECTRONIQUES

 **450**  
PROCÉDURES

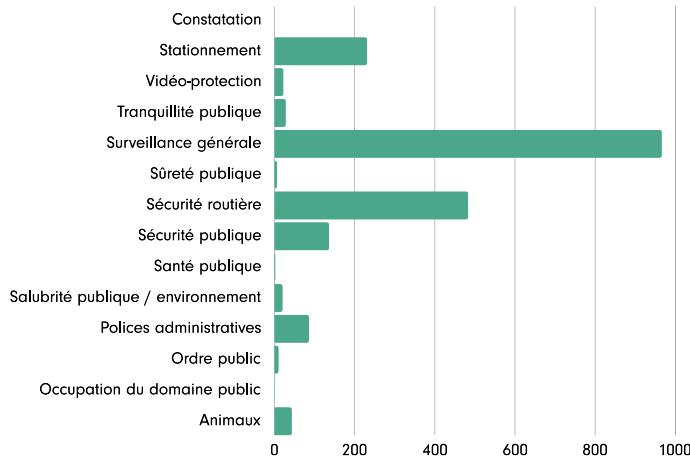
 **2 034**  
MAINS COURANTES

 **191**  
MISES EN FOURRIÈRE DE VÉHICULES

### Sectorisation des mains courantes par commune en %



### Répartition des mains courantes par thématique



## Perspectives 2025

Face aux défis croissants en matière de sécurité et de prévention, l'intercommunalité joue aujourd'hui un rôle central.

En 2025, nous franchirons une nouvelle étape avec la création de la direction intercommunale de la prévention et de la sécurité (DIPS).

Cette instance accompagnera les communes dans la définition et la mise en œuvre de leurs priorités en matière de sécurité.

Elle assurera une veille juridique continue et coordonnera le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.



# EAU ET ASSAINISSEMENT

## Plan organisationnel

Suite au départ successif des deux directrices, l'année 2024 a connu une vacance de direction jusqu'en mai 2024, date d'arrivée d'un nouveau directeur. Les trois responsables de services ont ainsi su gérer la poursuite des activités.

Un nouvel agent technique a été recruté et a pris ses fonctions en juillet 2024 pour renforcer l'équipe d'exploitation. Face à l'analyse des besoins, il est envisagé, pour 2025, un renforcement et une réorganisation des moyens humains avec le recrutement de deux nouveaux postes :

- Un poste de chef d'équipe chargé de l'encadrement direct et quotidien de l'équipe d'exploitation permettant à la responsable de l'exploitation de se mobiliser davantage sur les enjeux de sécurisation de la ressource et de gestion patrimoniale.
- Un poste d'agent de gestion financière afin de gérer les nombreux dossiers de travaux à venir et de suivre l'exécution des budgets.

Un agent d'exploitation se forme pour reprendre la mission de suivi et de contrôle des travaux de branchement, actuellement assurée par la responsable des travaux.

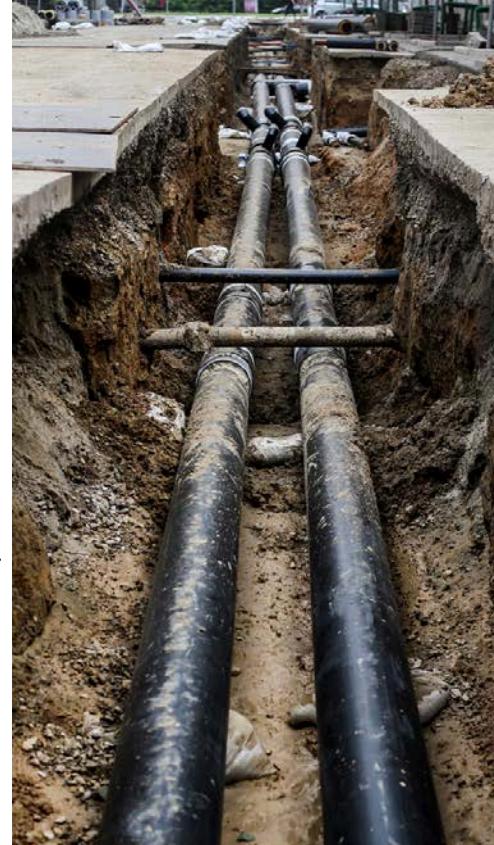
Enfin, les postes de responsables « exploitation » et « travaux », ainsi soulagés d'une partie de leur charge de travail, sont requalifiés en « responsables techniques » afin de travailler ensemble sur les grands travaux à venir.

## Plan technique

L'équipe de la régie des eaux œuvre au quotidien à l'entretien et la maintenance des équipements.

### Réalisé en 2024 pour le service d'alimentation en eau potable

- 21 fuites identifiées et réparées pour un volume économisé de 44 500 m<sup>3</sup>.
- 29 réservoirs nettoyés.
- 24 branchements neufs.
- 438 renouvellements de compteurs abonnés dont 135 en radiorelèves.
- Maintenance d'une pompe de la station eau potable des Enversiers (Saint-Germain-de-Joux).



### Réalisé en 2024 pour le service d'assainissement collectif

- 8,1 km de curage de réseau soit 4,5 % du linéaire total.
- 15 postes de refoulement et 2 pièges à cailloux curés (2 à 4 fois par an).
- 10 branchements neufs réalisés.
- 37 contrôles de branchements d'assainissement dont 16 non conformes.
- Maintenance d'une pompe du poste de refoulement des eaux usées de Viala.
- Renouvellement de la pompe à boues de la STEP d'Injoux.

### Réalisé en 2024 pour le service d'assainissement non collectif

- 165 contrôles de conformité portant l'état d'avancement du contrôle du parc des 745 installations à 79 %.

# EAU ET ASSAINISSEMENT



## Mise en œuvre de nouveaux outils

Conformément à la réglementation, **la participation du budget général au financement du budget assainissement au titre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)** a été mise en place.

Ce financement représente la part des eaux pluviales, qui relève du budget général, dans les ouvrages communs avec l'assainissement (réseau unitaire, bassins d'orage et station d'épuration).

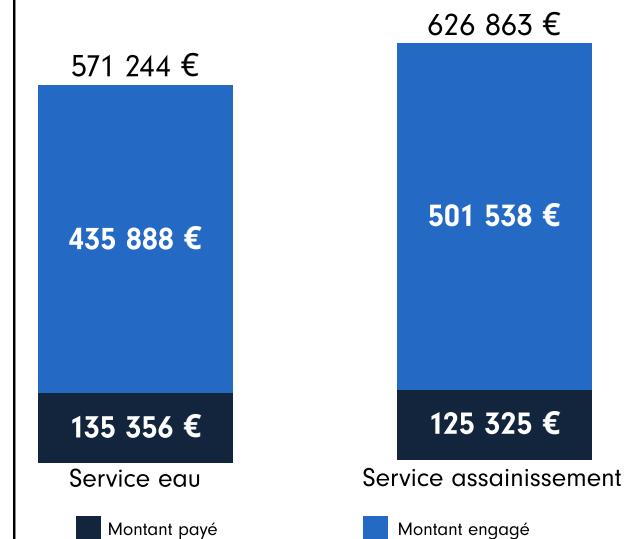
**La possibilité de majorer la redevance assainissement collectif et non collectif à hauteur de 400 %** en cas de non-conformité a été adoptée afin d'inciter les particuliers à respecter les normes applicables.

**La périodicité des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif est fixée selon l'état de fonctionnement et de conformité des installations** pour inciter davantage les particuliers disposant d'une installation à risques sanitaires à la réhabiliter.

## Travaux

- Travaux d'étanchéité du réservoir d'eau potable de Bordaz.
- Début des travaux de réhabilitation du captage de Gratteloup.
- Renouvellement de 80 ml de réseau eau potable à Champfromier (rue du Clos) et mise en séparatif de 120 ml de réseau assainissement à Valserhône (rue de l'Industrie).
- Maîtrise d'œuvre de la nouvelle station de traitement de Chanay.
- Maîtrise d'œuvre du transit Injoux-Billiat sur la future station d'épuration de Génissiat.
- Lancement de l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement des systèmes de Valserhône-Bellegarde et Valserhône-Châtillon-en-Michaille.

### Montant des investissements payés et engagés en 2024 pour les services d'eau et d'assainissement



## Plan stratégique

### Confortement du partenariat avec l'État et l'agence de l'eau

Dans le cadre du suivi de la convention avec l'État « assainissement et urbanisme », plusieurs réunions ont permis d'exposer la volonté des élus de TVI et des services de la régie des eaux de réaliser les investissements nécessaires à la mise en conformité des deux principaux systèmes d'assainissement de Valserhône-Bellegarde et Valserhône-Châtillon-en-Michaille.

Un programme pluriannuel d'investissement a été présenté, assorti d'une prospective financière montrant la nécessité de disposer d'un soutien financier complémentaire aux deux leviers que pouvait actionner TVI : le recours à l'emprunt et l'augmentation raisonnée du prix du service sur l'eau.

Parallèlement, les éléments fournis par la régie des eaux dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux des masses d'eau ont permis d'attester de l'impact des eaux usées de l'agglomération de Valserhône-Bellegarde sur la qualité du Rhône.

Ces éléments seront décisifs, en 2025, pour le classement de cette masse d'eau comme prioritaire dans le cadre du futur SDAGE 2028-2033 rendant ainsi la future station d'épuration de l'agglomération de Valserhône-Bellegarde éligible aux aides de l'agence de l'eau.

# MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION (MEEF)

## Présentation

- 2008 : inauguration
- 2009 : labellisation « Relais de Service Public »
- 2016 : maison de services au public (MSAP)
- 2017 : labellisation par la Cité des Métiers de Genève Centre associé du pays Bellegardien
- Décembre 2019 : labellisation service public régional de l'orientation (SPRO)
- Janvier 2020 : évolution en France services Valserhône
- Mars 2024 : renouvellement de la labellisation France services

## Les services

- France Services
- Conseillère numérique - ateliers et permanences
- Espace Informatique : 3 ordinateurs en libre-service, 2 ordinateurs doubles écrans pour les accompagnements,
- Labellisations SPRO Service public régional de l'orientation,
- Centre associé Cité des Métiers
- Permanences, partenaires
- Espace documentaire



## France Services Valserhône

### BILAN



## PERMANENCES PARTENAIRES

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)</li><li>• ALPY services intérim</li><li>• Caisses d'allocations familiales (CAF)</li><li>• Cap emploi</li><li>• Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)</li><li>• Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)</li><li>• Clauses sociales</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Délégué défenseur des droits</li><li>• Direction générale des finances publiques (DGFiP)</li><li>• Initiative Bellegarde Pays de Gex (IBPG)</li><li>• Organisation pour la santé et l'accueil (ORSAC)</li><li>• Terre Valserhône Rénov'</li><li>• Union départementale des associations familiales de l'Ain (UDAF)</li></ul> |
|--|--|

## ANIMATIONS

- Octobre 2024
  - journée portes ouvertes : thème - santé et numérique. Présence d'un agent de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

# MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA FORMATION (MEEF)

## Zoom sur les ateliers numériques

La conseillère numérique accompagne et forme les usagers à l'utilisation des outils numériques pour favoriser leur autonomie dans les démarches en ligne, la communication et l'accès à l'information.

Les ateliers numériques portent sur les thématiques suivantes :

- Découverte, initiation à l'utilisation d'un smartphone, d'une tablette, d'un PC et des périphériques ;
- Se connecter au wifi, imprimante, scan... ;
- Rédaction et organisation de sa boîte mail ;
- Navigation internet, trouver des réponses pertinentes à mes questions ;
- Protection des données et vérification des sources ;
- Gestion des documents sur l'explorateur de fichiers ;
- Rédiger un courrier.



### BILAN



## Cité des métiers et SPRO

Le centre associé et le service public régional de l'orientation (SPRO) sont des lieux ressources pour trouver toutes les informations liées à l'emploi, l'orientation et la formation, obtenir des conseils personnalisés, rencontrer des professionnels pour s'orienter.

### ANIMATIONS

- Octobre 2024
  - **2 journées portes ouvertes** (1<sup>er</sup> et 7 octobre) - ateliers emploi - faire la différence grâce à vos savoir-faire et convaincre en 3 minutes - le Pitch.
  - **Du stade vers l'emploi** (10 octobre) - recrutement sans CV autour du sport collectif - événement mis en place par France Travail en partenariat avec la ville de Valserhône et la mission locale et animé par le rugby club de Valserhône et la fédération de rugby Auvergne-Rhône-Alpes. Bilan : 125 candidats - 20 entreprises locales.
  - **Petit-déjeuner partenarial** (15 octobre) - comment mieux travailler ensemble sur le territoire et comment rendre nos publics plus autonomes.
- Novembre 2024
  - **Matinales SPRO** (19 novembre) - 2 thématiques : recruter autrement et apprendre à apprendre. Une dizaine de partenaires présents dont : organismes de formation - structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) - acteurs sociaux - France Travail - mission locale - direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).



## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Pour rappel, l'aire d'accueil des gens du voyage, située rue des Frères Lumière à Valserhône, propose 44 emplacements.

### BILAN 2024

176 personnes entrées sur l'aire réparties en 64 familles (dont 48 enfants à charge)

177 personnes sorties de l'aire issues de 64 familles

Taux d'occupation moyen :

7 474 nuitées soit 46,41 %

#### Durée de séjour

- Moins de 15 jours pour 9 ménages
- Entre 15 jours et 6 mois pour 55 ménages

	<b>14 948 €</b>	RECETTES DROIT DE PLACE
	<b>1 429 €</b>	RECETTES EAU
	<b>9 318,72 €</b>	RECETTES ÉLECTRICITÉ



## FOURRIÈRE ANIMALE

Terre Valserhône l'Interco a un contrat avec un prestataire pour le trappage des chiens errants, sur saisine de la police municipale intercommunale. Il s'agit de la société « Pension au poil » située à Collonges.

Terre Valserhône l'Interco a conclu une convention avec Haut-Bugey agglomération depuis 2020 pour utiliser 2 places de leur fourrière animale pour les chiens errants de notre territoire.

La construction d'une fourrière canine en partenariat avec la ville de Valserhône est programmée sur l'année 2025.



9  
CHIENS ERRANTS  
TRAPPÉS ET MENÉS EN  
FOURRIÈRE EN 2024

# UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE UN BUDGET MAÎTRISÉ



# ENVIRONNEMENT

## Chiffres 2024

<b>200 000 €</b>	<b>23,31 HA</b>	<b>87 774 €</b>
BUDGET DÉDIÉ À L'ENVIRONNEMENT	DE FORÊTS AIDÉS SUR LE TERRITOIRE grâce au fonds local de replantation	COTISATION GEMAPI



## Suivi des projets 2024

### Soutien à la matériauthèque Cerestia



Dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie circulaire, Terre Valserhône l'Interco a accompagné la création de la première matériauthèque de l'Ain, Cerestia.

Située à Trébillot et inaugurée le 3 février 2024, cette structure vise à détourner des matériaux de construction du circuit des déchets pour les réemployer localement, en s'appuyant sur une plateforme de vente et de conseil à destination des particuliers et des professionnels.

En plus d'un accompagnement par des cabinets spécialisés, TVI verse une subvention annuelle de 15 000 € pendant 3 ans à Cerestia.

**En 2024, le projet a permis de sauver 45 tonnes de matériaux et en a revendu 17 tonnes.**

Plus d'informations : [cerestia.fr](http://cerestia.fr)



©A.Couvez

### Soutien à la centrale villageoise Solévals : un engagement citoyen pour la transition énergétique



central solaire citoyenne  
Michaille - Valserine

Dans le prolongement de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Terre Valserhône l'Interco a décidé de soutenir la création d'une centrale villageoise sur son territoire. Issue d'un collectif local mobilisé depuis 2022, Solévals vise à développer une production locale et durable d'énergie solaire sur le territoire intercommunal et ses environs. Ce projet, soutenu par TVI depuis ses débuts, a bénéficié d'un accompagnement technique et méthodologique par Innovales, dans le cadre d'un partenariat avec le pôle métropolitain du Genevois français. L'association Solévals est créée en mars 2024, avant l'émergence d'une structure coopératif d'intérêt collectif en 2025 permettant de concrétiser ses projets.

Plus d'informations : [solevals.fr](http://solevals.fr)

### Contrat chaleur renouvelable

Dans le cadre de sa stratégie climat-air-énergie, Terre Valserhône l'Interco s'est engagée aux côtés du Pôle métropolitain du Genevois français dans le contrat chaleur renouvelable (CCR).

Ce dispositif, soutenu par l'ADEME, vise à accélérer le développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire (bois-énergie, solaire thermique, géothermie, réseau de chaleur, chaleur fatale).

Pour cela, la SPL ALEC Ain assure l'animation technique du dispositif.

L'action permet d'accompagner les porteurs de projets publics et privés (collectivités, entreprises, association, etc.) en finançant jusqu'à 70 % des études et installations.

Plus d'informations : [genevoisfrancais.org/projets/chaleur-renouvelable](http://genevoisfrancais.org/projets/chaleur-renouvelable)



## Augmentation de la participation à la SEM LÉA

Les élus de Terre Valserhône l'Interco ont validé début 2024 une augmentation de sa participation au capital de la société d'économie mixte Les Énergies de l'Ain (SEM LÉA).

Crée en 2020, cette structure qui mêle des structures publiques et privées a pour mission de développer des projets concrets, notamment dans le domaine des énergies renouvelables (photovoltaïque, hydraulique...).

Face à la montée en puissance de ses activités, la SEM LÉA a engagé une augmentation de son capital de 10,7 M€ sur la période 2024-2026.

TVI y participe à hauteur de 139 748 €, répartis sur trois exercices, portant ainsi sa participation totale à 166 601 €.

**166 601 €**



PARTICIPATION  
TOTALE DE TVI  
AU CAPITAL  
DE LA SEM LÉA

**FRELON EUROPEEN**  
**VESPA CRABRO**



Pierre Fallico, 2013

**FRELON ASIATIQUE**  
**VESPA VELUTINA**



Pierre Fallico, 2012

## Lutte contre le frelon asiatique

Espèce exotique envahissante, le frelon asiatique fait l'objet d'une lutte via la destruction de nids et le piégeage de fondatrices sur le territoire de TVI.

- **38** nids découverts.
- **61** frelons asiatiques piégés.
- **2 036 €** - cofinancement du dispositif par TVI.

En cas d'observation, il faut le signaler sur :

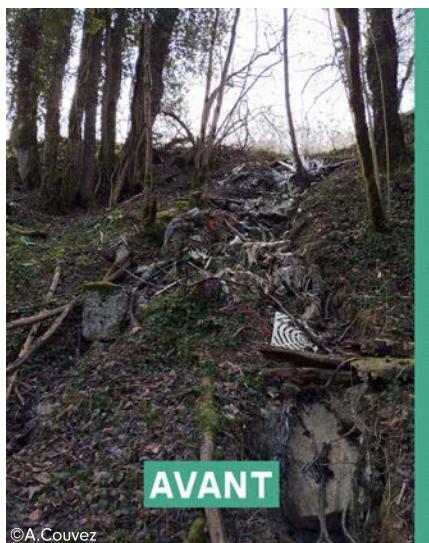
[www.frelonsasiatiques.fr/signalement](http://www.frelonsasiatiques.fr/signalement).

## Enlèvement de dépôts sauvages le long de la Semine

Dans le cadre du contrat de rivière sauvage de la Valserine qui vise à préserver cette rivière et ses affluents, Terre Valserhône l'Interco a mené une opération d'enlèvement de dépôts sauvages situés à proximité de la Semine, affluent de la Valserine.

Trois sites ont ainsi été identifiés et traités.

L'opération, réalisée en partenariat avec l'entreprise d'insertion Les Défricheurs, le département de l'Ain et le SIVALOR, a permis de retirer **1,3 tonne** de déchets variés impactant les cours d'eau.



©A.Couvez



Terre Valserhône l'Interco - Rapport d'activité 2024



©A.Couvez



## Mise en place d'un budget vert : vers une meilleure lisibilité environnementale des dépenses

Pour son exercice 2024, Terre Valserhône l'Interco a initié la mise en œuvre d'un budget vert.

Ce travail, qui se limite dans un premier temps à certaines dépenses d'investissement, a permis de les classer comme favorables, neutres ou défavorables vis-à-vis de l'atténuation du changement climatique.

Ce premier exercice de budgétisation environnementale a pour vocation de s'étendre à l'ensemble des dépenses d'investissement, en intégrant plusieurs axes d'analyse (adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, gestion des ressources en eau, etc.).

### Ateliers fresque du climat



En partenariat avec le Pôle métropolitain du Genevois français, Terre Valserhône l'Interco a organisé des ateliers dans le cadre de la fresque du climat afin de mieux appréhender le réchauffement climatique et de faire un zoom sur TVI et des propositions d'actions pour enrayer ce phénomène.

- **3** sessions organisées à destination des élu(e)s du territoire (début 2023).
- **2** sessions dédiées aux agents des communes et de TVI.
- **56** personnes sensibilisées.



### Rencontre avec les agriculteurs

Le 16 novembre 2024, Terre Valserhône l'Interco a organisé une rencontre entre élus et agriculteurs du territoire. Cette initiative a permis un dialogue direct sur les attentes du monde agricole et les leviers d'actions de la collectivité.

Cette première rencontre, qui vise à être pérennisée annuellement, a posé les bases d'un travail partenarial renforcé.

### Semaine des espèces exotiques envahissantes

Durant l'été 2024, Terre Valserhône l'Interco a organisé une campagne de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) à travers une série de publications diffusées sur les réseaux sociaux.

Cette campagne vise à informer les habitants sur les caractéristiques, les impacts et les mesures à prendre sur six espèces particulièrement problématiques, telles que le moustique tigre et l'ambroisie à feuilles d'armoise.

Cette action de communication permet de renforcer la vigilance citoyenne et de rappeler que la lutte contre les EEE est l'affaire de toutes et tous.



Une espèce exotique envahissante (EEE) ou espèce invasive est une espèce introduite par l'être humain en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou non) et qui a des conséquences écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives.

Selon l'EEE, elle peut menacer les autres espèces, la ressource en eau, être vectrice de maladies, être allergisante, avoir un comportement agressif et impacter de nombreuses activités économiques.

L'INPN\* dénombre près de 2 400 espèces exotiques envahissantes en France métropolitaine.

Les collectivités, aux côtés de l'État, s'engagent pour lutter contre les EEE. Mais une lutte efficace nécessite une participation de tout le monde.



Terre Valserhône l'Interco vous propose de découvrir tout au long de la semaine, 6 espèces exotiques envahissantes qui menacent notre territoire : comment les reconnaître ? En quoi sont-elles dangereuses ? Que faire si j'en croise ?



\*Inventaire National du Patrimoine Naturel

Conception et impression Terre Valserhône l'Interco - Ne pas jeter sur la voie publique



# ENVIRONNEMENT

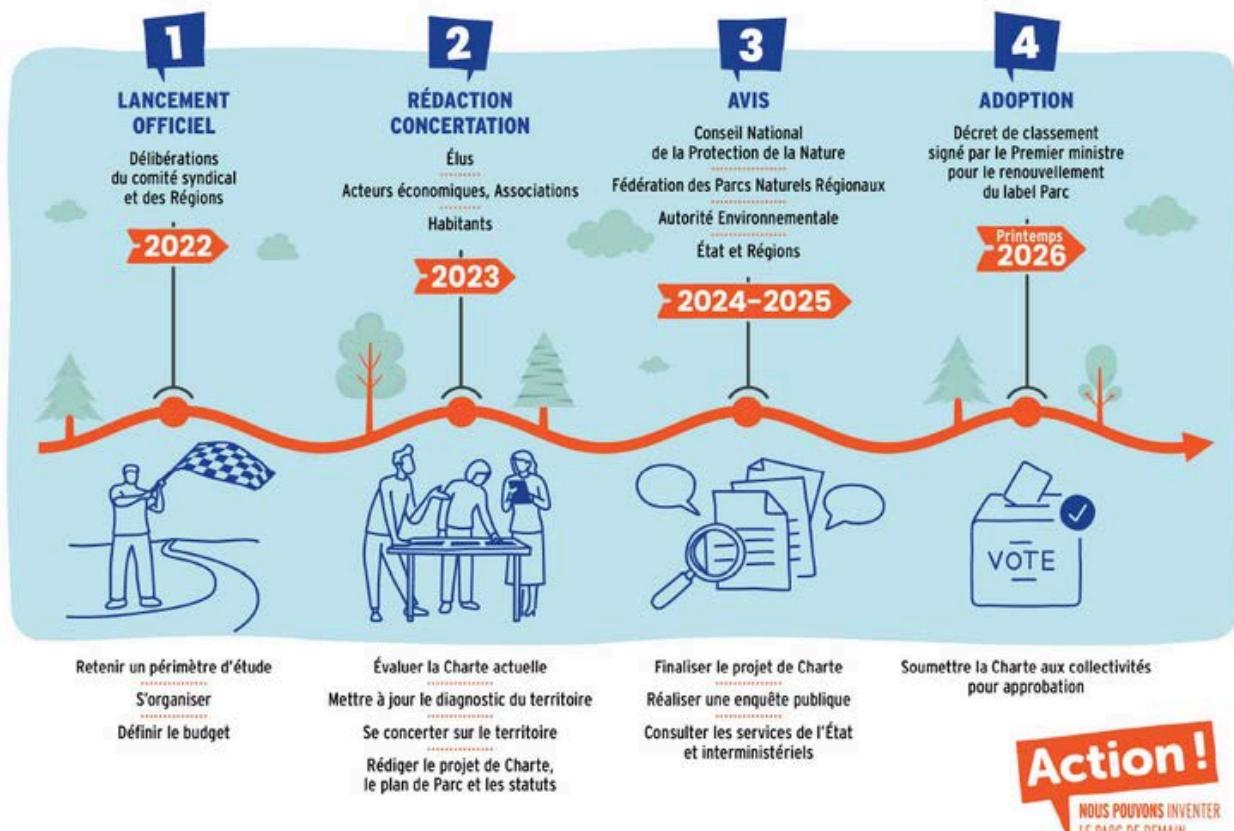
## Élaboration de la nouvelle charte du parc naturel régional du Haut Jura (PNRHJ) 2027-2041

C'est une feuille de route pour une durée de 15 ans (2027-2041) approuvée et coconstruite avec l'ensemble des collectivités publiques signataires et adhérentes (communes, intercommunalités, départements, régions), les partenaires, le tissu associatif et socioprofessionnel, ainsi que les habitants, afin que le projet soit partagé par le plus grand nombre et réponde au mieux aux besoins locaux.

Depuis 2022, le Parc a engagé l'écriture de la nouvelle charte en procédant à l'évaluation de la précédente charte, en actualisant le diagnostic de territoire et en animant diverses réunions et ateliers politiques et techniques dans lesquels Terre Valserhône l'Interco a été représentée.



**La charte pour un parc naturel régional est le document qui décrit le projet de protection et de développement durable du territoire concerné par le label parc naturel régional.**



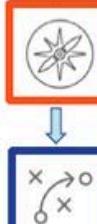
### 2024 : Rédaction du projet de Charte et concertation des signataires sur les fiches mesure

Le Comité syndical du Parc a voté, le 9 mars 2024, la structure de la stratégie opérationnelle (voir schéma). Les mesures marquées d'une étoile orange ont été identifiées comme prioritaires par le bureau du Parc. Ces mesures sont fondamentales à l'atteinte des objectifs fixés par le projet stratégique et répondent aux enjeux les plus forts du territoire. Elles seront particulièrement suivies dans l'évaluation de la Charte et devront faire l'objet d'un plan d'actions à 3 ans.

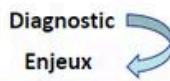
La structure générale de la Charte, présente :

- La formulation d'une série d'enjeux du territoire pour les 15 prochaines années ;
- Le développement des ambitions, des orientations et des mesures afin de tendre vers la concrétisation de ce projet. **La structure est construite autour de 3 ambitions, 6 orientations et 19 mesures.**

# ENVIRONNEMENT



**Le projet**  
La gestion des biens communs au cœur d'un modèle de société plus sobre et plus solidaire, innovant dans des modes de vie plus coopératifs et solidaires, dynamisme et attractivité économique entretenus par des initiatives locales soutenues, culture du vivre ensemble soutenues par les innovations sociales, proximité et gouvernance renforcée.  
Pour un territoire plus robuste à l'horizon 2041 !



Le projet



Madame la présidente du PNRHJ a adressé à TVI une première ébauche des 19 fiches mesures qui s'appuient sur la concertation menée et qui constituent la stratégie opérationnelle de la nouvelle Charte 2026-2041 du territoire du Parc. Ces propositions ont vocation à susciter un échange et à être reprises.

Un avis a été demandé notamment sur l'engagement de TVI pour chacune de ces fiches.

## Qu'est-ce qu'un parc ?

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu pour la qualité de ses paysages, de sa biodiversité et de son patrimoine culturel, mais dont l'équilibre est fragile.

Il est créé à l'initiative des collectivités locales autour d'un projet de développement durable.

Les cinq missions principales (selon le code de l'environnement) :

- **Protection et gestion du patrimoine** : préserver la biodiversité, les paysages, les sites naturels et le patrimoine culturel.
- **Aménagement du territoire** : intégrer les enjeux environnementaux dans les projets d'urbanisme.
- **Développement économique et social** : promouvoir des activités respectueuses de l'environnement et valoriser les ressources locales.
- **Accueil, éducation, information** : sensibiliser les habitants et visiteurs à l'environnement à travers des activités éducatives et touristiques durables.
- **Expérimentation et recherche** : tester de nouvelles pratiques pour une gestion innovante du territoire.

Un parc est géré par un syndicat mixte et une équipe pluridisciplinaire chargée de mettre en œuvre les orientations définis dans sa charte par les élus.

# DÉCHETS MÉNAGERS

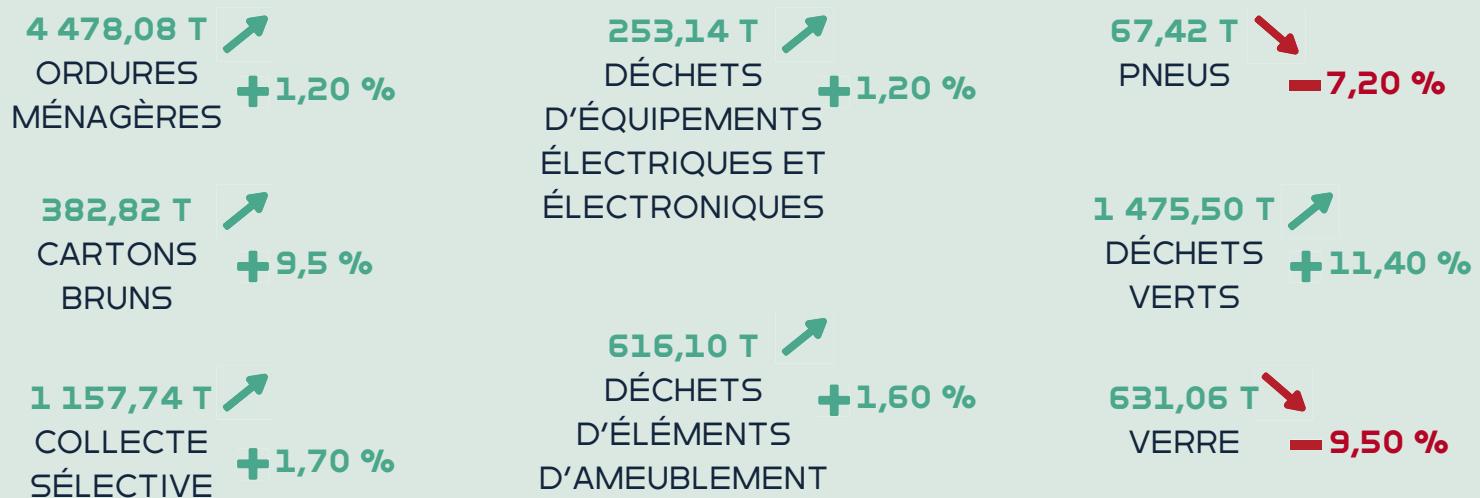
## Accueil du service déchets ménagers

L'accueil du service déchets ménagers est situé dans le bâtiment de la pépinière d'entreprises au 667 rue Santos Dumont à Châtillon-en-Michaille.

Cependant, en raison de dégâts sur le bâtiment causés par la grêle en août 2024, le service a temporairement été déplacé dans les locaux de la régie des eaux.

## Tonnages

% par rapport à 2023



## Collecte des déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères (OM) et la collecte sélective (CS) des emballages et papiers est assurée par un prestataire et s'effectue :

- En porte-à-porte, en point de regroupement (par rue, quartier, lotissement) ;
- En poste fixe (abri fixe).

Les OM collectées sont traitées dans l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SIVALOR, située sur la commune de Valserhône.

L'énergie issue de l'incinération de ces déchets est valorisée en production d'électricité.

Les déchets issus de la collecte sélective sont quant à eux vidés au quai de transfert d'Arlod (jusqu'à fin 2024) avant d'être acheminés en centre de tri.

Ils sont ensuite triés avant d'être envoyés dans les différentes filières de recyclage.

Durant le premier semestre 2024, la collecte des OM et CS était assurée par la société Écodéchets.

À l'issue d'une liquidation judiciaire, la société a été rachetée par différents repreneurs et depuis août 2024 c'est la société Mineris qui effectue cette prestation.



# DÉCHETS MÉNAGERS

## Déchetteries

Le territoire de Terre Valserhône compte 3 déchetteries, accessibles aux habitants du territoire, à condition d'être muni d'une carte d'accès. Pour en bénéficier, les usagers sont invités à se rendre à l'accueil du service déchets ménagers en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

La déchetterie « Recycl'Inn » peut également accueillir des professionnels, à condition de présenter une carte d'accès dédiée aux professionnels.

Les deux déchetteries situées au nord et au sud du territoire sont gérées en régie :

- Champfromier : 252 chemin des Géorennnes, 01410 CHAMPFROMIER
- Injoux-Génissiat : D72A, Le Poteau, 01200 INJOUX-GÉNISSIAT

La troisième, située plus au centre du territoire, est exploitée par le prestataire Veolia :

- « Recycl'Inn » : 1792 route de la Plaine, 01200 VALSERHÔNE

## Tri des biodéchets

Le terme « biodéchets » désigne à la fois les déchets alimentaires et déchets verts.

Le tri à la source des biodéchets a été généralisé par la loi AGEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et les collectivités se doivent désormais de proposer une ou plusieurs solutions aux habitants, en fonction des caractéristiques de leur territoire.

Pour les habitants de Terre Valserhône, le choix de la collectivité a été de privilégier en priorité le compostage de proximité, pour permettre un retour à la terre immédiat des biodéchets.

En 2024 Terre Valserhône a donc poursuivi le déploiement du compostage de proximité en continuant de proposer les deux solutions suivantes aux habitants, en fonction des caractéristiques de leur lieu d'habitation :

- **Compostage individuel** : à destination des foyers dotés d'un jardin. Terre Valserhône l'Interco propose des composteurs moyennant une participation de 20 €.
- **Compostage partagé** : à destination des foyers dotés d'une surface en espace vert au pied de leur résidence.

À la demande des habitants volontaires, Terre Valserhône l'Interco installe des composteurs collectifs en bois et apporte, en partenariat avec le Sivalor, une formation et un accompagnement pour une gestion en autonomie.

En parallèle, Terre Valserhône l'Interco a déployé, en partenariat avec le Sivalor, plusieurs sites de compostage autonome en établissement, en particulier pour des restaurants scolaires.



 71  
COMPOSTEURS  
INDIVIDUELS  
DISTRIBUÉS

(participation de 20 € demandée)

## Projet 2025

Pour les logements situés en secteur d'habitat dense où le compostage partagé ne peut pas être pratiqué, TVI mettra en place, début 2025, sur la commune de Valserhône, la collecte de déchets alimentaires en points d'apport volontaire.

Sur les autres communes du territoire, le compostage partagé ou individuel a été privilégié.

 9  
NOUVEAUX SITES  
DE COMPOSTAGE PARTAGÉ  
INSTALLÉS

# FINANCES

## LES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS PAR TVI

THÈME		ATTRIBUÉE EN 2024
CENTRE AQUATIQUE	CNBV - CERCLE NAGEURS BELLEGARDE	37 500 €
	CLUB SUBAQUATIQUE DE BELLEGARDE	3 100 €
	TRIATHLON BELLEGARDIEN	2 520 €
	Sous-total CENTRE AQUATIQUE	43 120 €
SENIORS ET SANTÉ	RÉSEAU MNEMOSIS	33 000 €
	CROIX ROUGE MAISON DE RETRAITE	935 €
	SAINT VINCENT EHPAD / ITINOVA	1 010 €
	SCEUR ROSALIE EHPAD	1 025 €
	LES CARLINES MARPA	725 €
ÉCONOMIE	Sous-total SENIORS ET SANTÉ	36 695 €
	INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX (IBPG)	40 000 €
	RASSEMBLEMENT ÉCONOMIQUE VALSERHÔNOIS (REV)	10 000 €
	Sous-total ÉCONOMIE	50 000 €
LOISIRS ET TOURISME	EVB BASKET	3 000 €
	EVB GYMNASTIQUE	1 500 €
	LA FORESTIÈRE	2 500 €
	OOCUP	2 000 €
	AMIS BORNE AUX LIONS	400 €
	UTMJ animation rurale touristique	1 000 €
	LES DÉFRICHEURS	86 500 €
	ULTRA 01	5 000 €
	FESTIVAL ANTIGEL	5 000 €
COMMUNICATION	Sous-total LOISIRS ET TOURISME	106 900 €
	LE CRI DE LA GOUTTE	2 000 €
	ARTS ET BD	3 000 €
	LA RENAISSANCE	3 000 €
	SORGIA FM	1 855 €
SERVICE GÉNÉRAL	Sous-total COMMUNICATION	9 855 €
	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	400 €
	ASSOCIATION AGENTS RETRAITÉS	100 €
	AVEMA aide aux victimes	2 100 €
HABITAT LOGEMENT	Sous-total SERVICE GÉNÉRAL	2 600 €
	FSL CODAL	6 800 €
	ADIL DE L AIN	2 300 €
AGRICULTURE	Sous-total HABITAT LOGEMENT	9 100 €
	GDS	2 036 €
DÉCHETS MÉNAGERS	Sous-total AGRICULTURE	2 036 €
	ALFA 3A AGCR (recyclerie)	36 000 €
	CERESTIA (matériaux)	15 000 €
TOTALS	Sous-total DÉCHETS MÉNAGERS	51 000 €
	SOUS-TOTAL budget général	260 306 €
	SOUS-TOTAL budget déchets ménagers	51 000 €
	TOTAL tous budgets	311 306 €



Des conventions de partenariat ont été établies avec les associations organisant des manifestations ponctuelles pour lesquelles une subvention est accordée par la communauté de communes. Ces conventions définissent notamment les engagements de l'association en matière de communication :

- Faire mention du partenariat avec TVI dans toutes les communications de l'association relatives aux manifestations ;
- Porter sur tous les documents établis par l'association (papier et digital) la mention « subventionnée par Terre Valserhône l'Interco »
- Installer le matériel de communication fourni par TVI ou l'OT lors de manifestations publiques et en apporter la preuve (photos).

En contrepartie, TVI s'engage à faire la promotion des manifestations sur ses supports de communication, notamment en partageant les publications des associations sur les réseaux sociaux.

# FINANCES

## Contribution Financière Genevoise (CFG)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE GENEVOISE 54 <sup>e</sup> VERSEMENT	MONTANTS ATTRIBUÉS
Pôle métropolitain du Genevois français	196 075,75 €
Centre aquatique ValséO	400 000,00 €
Animation touristique	450 000,00 €
Office de Tourisme (rénovation et restructuration)	300 000,00 €
PPI station d'épuration Valserhône*	900 000,00 €
Équipement sportif à rayonnement intercommunal	468 942,53 €
Mnémosis	33 000,00 €
TOTAL	2 748 018,28 €
Contribution annuelle (fonctionnement)	100 000,00 €
Contribution du département à un programme d'investissement pluriannuel	591 378,47 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 439 396,75 €

\* L'affectation de 500 000 € sur le 54<sup>e</sup> versement a été complétée par une somme de 400 000 € provenant d'une désaffectation.

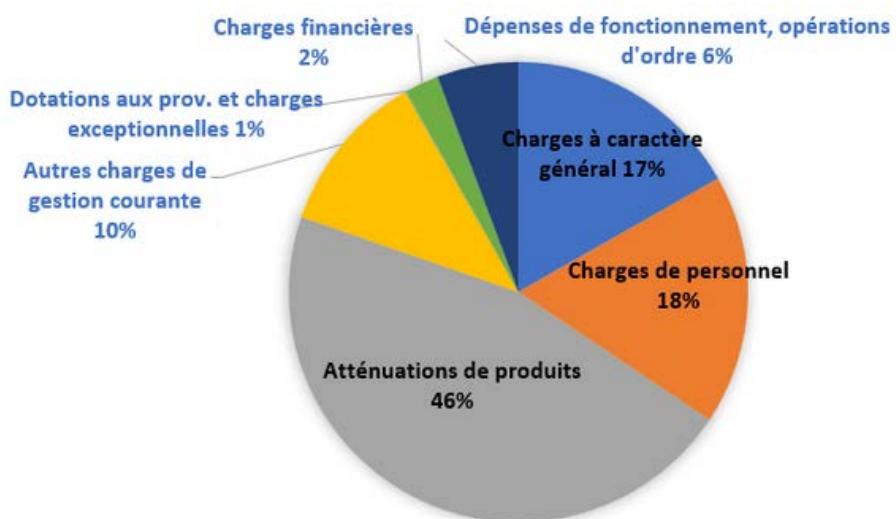
# FINANCES

## SITUATION DU BUDGET PRINCIPAL AU 31 DÉCEMBRE 2024

### Fonctionnement - dépenses

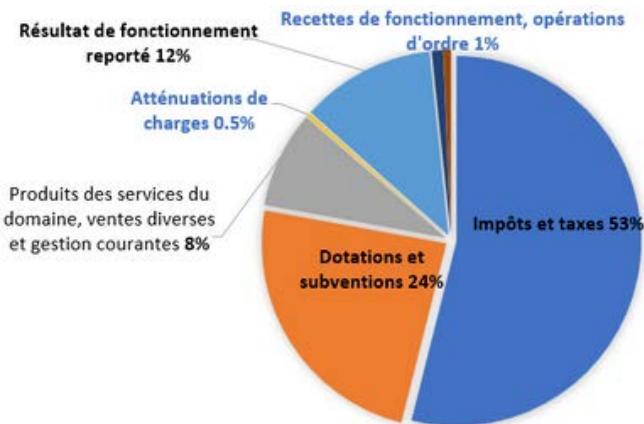
**12 698 196,49 €**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	VALEUR EN €
Charges à caractère général	2 132 440,81 €
Charges de personnel	2 232 655,32 €
Atténuations de produits	5 831 116,00 €
Autres charges de gestion courante	1 461 230,72 €
Dotations aux prov. et charges exceptionnelles	7 128,11 €
Charges financières	304 576,92 €
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	729 048,61 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 698 196,49 €</b>



### Fonctionnement - recettes

**16 179 369,74 €**



### Excédent de clôture Section de fonctionnement

**3 481 173,25 €**

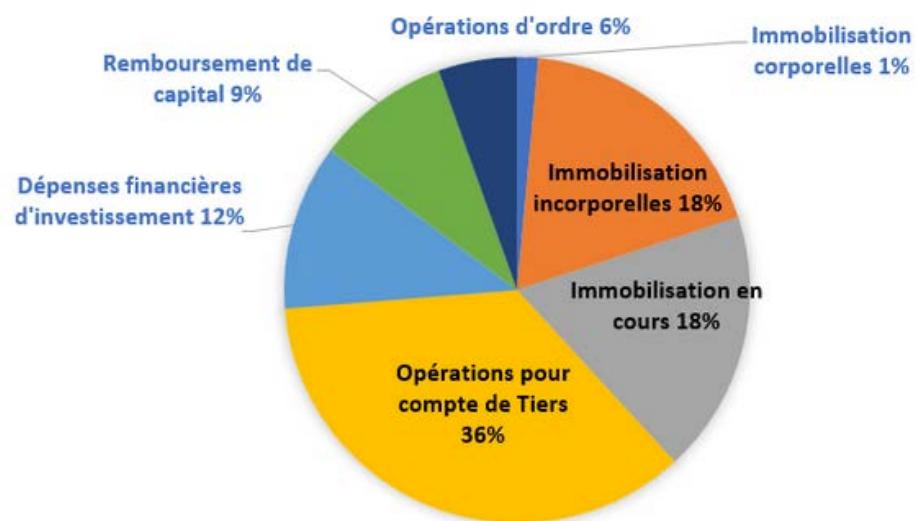
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	VALEUR EN €
Dotations et subventions	3 871 889,43 €
Produits des services du domaine, ventes diverses et gestion courante	1 370 607,24 €
Atténuations de charges	40 143,06 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 901 986,42 €
Produits exceptionnels (hors cessions d'immobilisations)	4 855,17 €
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	158 529,59 €
Produits des cessions d'immobilisations	105 637,83 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 179 369,74 €</b>

# FINANCES

## Investissement - dépenses

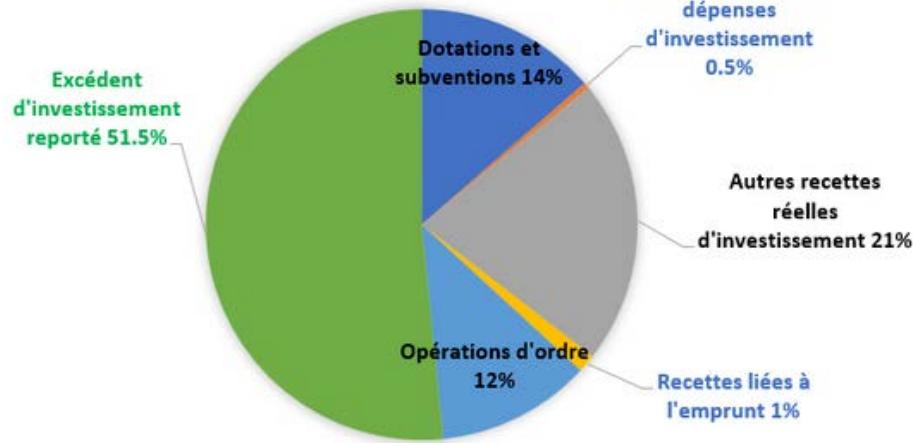
2 982 307,70 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	VALEUR EN €
Immobilisations corporelles	43 845,50 €
Immobilisations incorporelles	550 968,18 €
Immobilisation en cours	543 657,17 €
Opérations pour compte de tiers	1 060 321,00 €
Dépenses financières d'investissement	343 638,62 €
Remboursement de capital	276 547,64 €
Opérations d'ordre	163 329,59 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 982 307,70 €</b>



## Investissement - recettes

6 331 070,70 €



## Excédent de clôture Section investissement

3 348 763,00 €

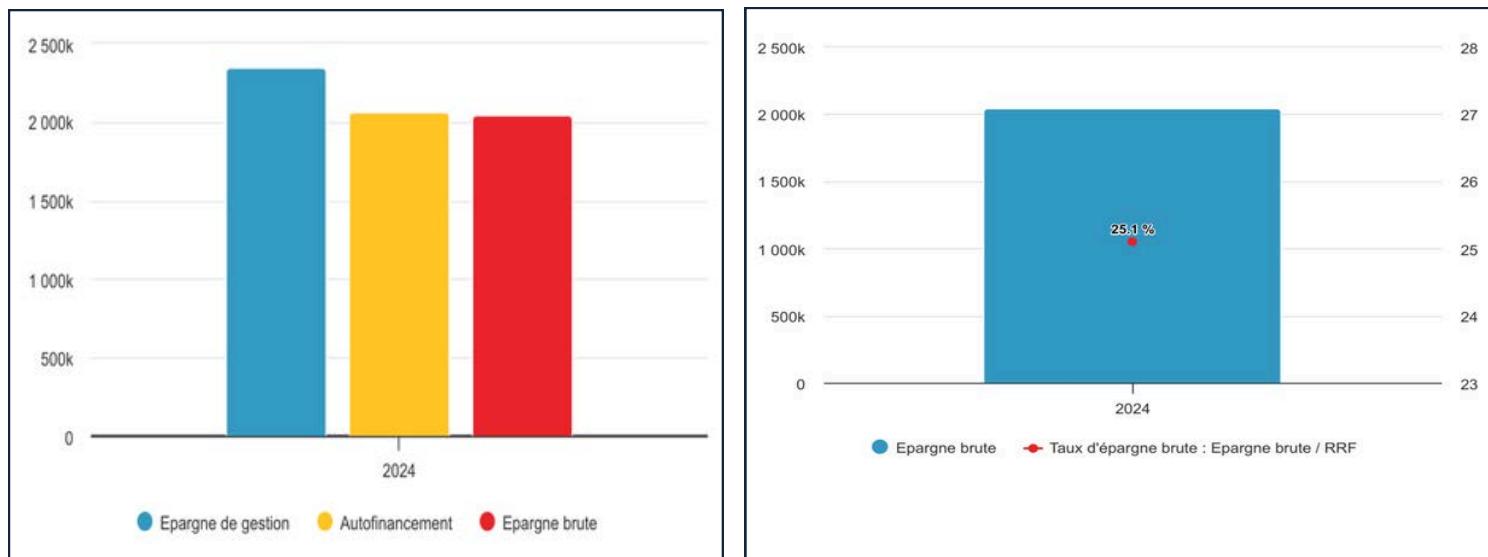
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	VALEUR EN €
Dotations et subventions	862 321,67 €
Réduction réelle des dépenses d'investissement	27 187,48 €
Autres recettes réelles d'investissement	1 357 741,85 €
Recettes liées à l'emprunt	84 477,23 €
Opérations d'ordre	733 848,61 €
Excédent d'investissement reporté	3 265 493,86 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 331 070,70 €</b>

# FINANCES

## Fiscalité

	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024	PRODUITS 2024
Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	2,46 %	2,46 %	2,46 %	865 944,60 €
Taxe Foncière Propriétés non bâties (TFPNB)	5,53 %	5,53 %	5,53 %	21 439,81 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	25,30 %	26,35 %	26,35 %	4 172 522,50 €
Taxe d'habitation (TH résidence secondaire)		2,71 %	2,71 %	66 720,20 €
Fiscalité économique				3 221 152,00 €
Compensation				752 764,00 €
TOTAL				9 100 543,11 €
Attributions de compensation reversées aux communes (fonctionnement)				4 945 705,00 €

## Évolution du niveau d'épargne



- Déchets ménagers
- Eau
- Assainissement
- Dinoplague®
- PAE Vouvray
- PAE Étournelles (clôturé au 31/12/2024)

## COMMUNES DU TERRITOIRE

BILLIAT

CHAMPFROMIER

CHANAY

CONFORT

GIRON

INJOUX-GÉNISIAT

MONTANGES

PLAGNE

SAINTE-GERMAIN-DE-JOUX

SURJOUX-LHOPITAL

VALSERHÔNE

VILLES



## CONTACT

### TERRE VALSERHÔNE L'INTERCO

35 rue de la Poste  
Châtillon-en-Michaille  
01200 Valserhône  
Tél : 04 50 48 19 78

[info@terrevalserhone.fr](mailto:info@terrevalserhone.fr)  
[www.terrevalserhone.fr](http://www.terrevalserhone.fr)



**TERRE  
VALSE  
RHÔNE  
L'INTERCO**